LE PEUPLE BRETON

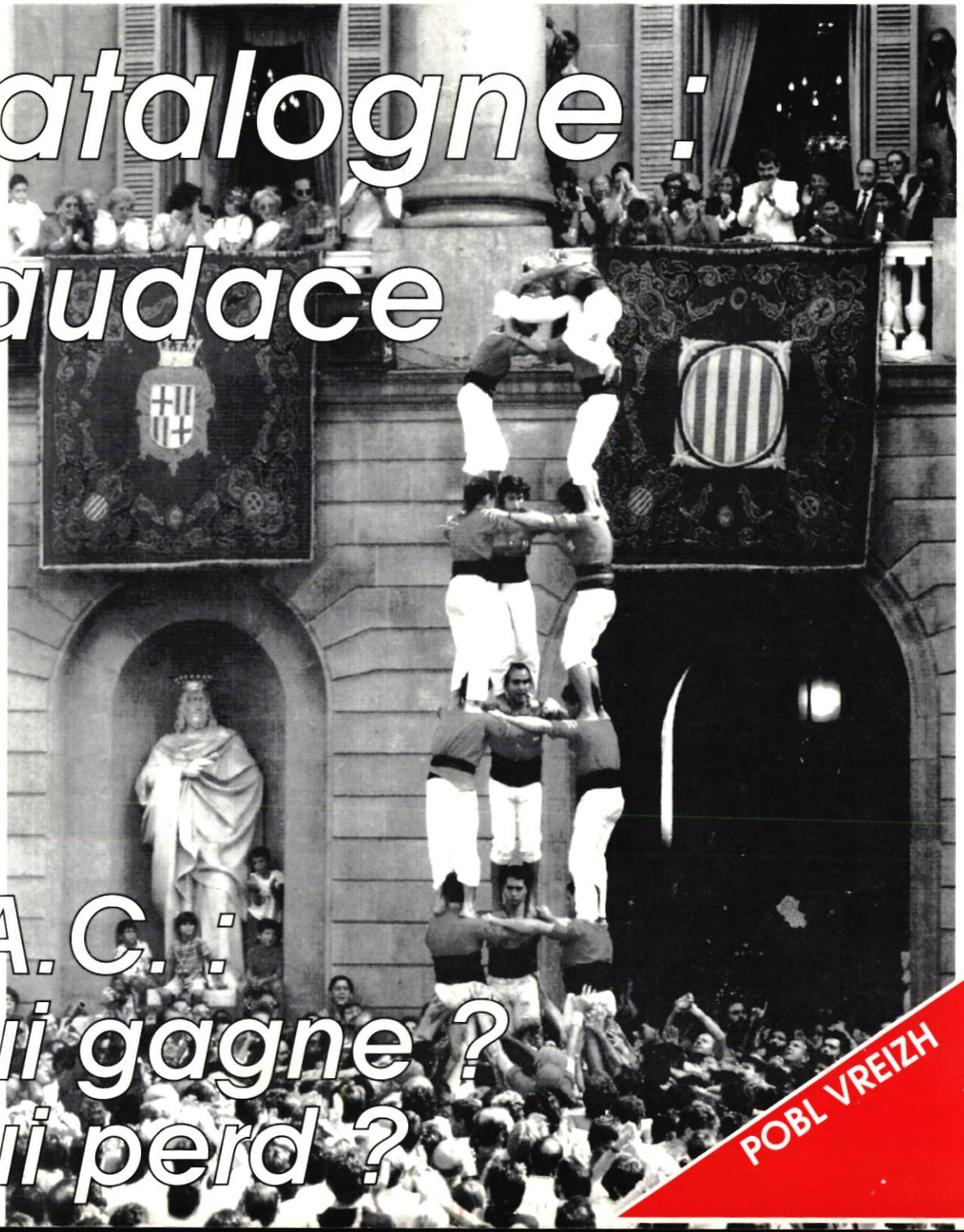
ISSN 0245-9507

N° 345 / 14 F

AUJOURD'HUI, ÊTRE LIBRE, C'EST ÊTRE INFORMÉ

SEPTEMBRE / GWENGOLO 1992

Catalogne : L'audace



P.A.C. : Qui gagne ? Qui perd ?

POBL VREIZH

Jeux Olympiques : Catalunya ara ! (Catalogne, en avant !)



Le stade olympique de Montjuïc.

A l'occasion des Jeux Olympiques de Barcelone, deux à trois milliards de téléspectateurs ont découvert un peuple fier de son identité, le peuple catalan. Le ton fut donné dès la cérémonie d'ouverture ; la langue catalane y fut omniprésente ainsi que les traditions populaires catalanes telles que les"grups de castellers", ces phénoménales tours humaines. Même le roi d'Espagne, auquel la presse catalane avait prédit un accueil difficile à "l'Estadi Olimpic de Montjuïc", se sentit obligé de s'adresser au public et aux délégations internationales en catalan.

Les Catalans ont ouvert une voie en même temps qu'ils réalisaient une première : la reconnaissance d'un peuple sans Etat dans une manifestation d'envergure internationale, qui plus est la plus grande de toutes.

Ce résultat n'est pas le fait du hasard. Jusqu'à la veille de ces Jeux, les Catalans ont dû batailler ferme contre la tendance naturelle de l'Etat espagnol à tirer le couverture à soi. Plus que le maire de Barcelone, élu du Parti socialiste catalan, l'allié obligé du gouvernement central de Felipe Gonzalez, c'est le président de la "Generalitat de Catalunya" (gouvernement autonome catalan), Jordi Pujol, un nationaliste modéré de centre-droit, qui a voulu et imposé la présence de la langue et du drapeau catalan dans ces Jeux, sur chaque site olympique et dans chaque compétition. Il y fut fortement incité par le parti indépendantiste de gauche, Esquerra Republicana de Catalunya (ERC), qui a doublé sa représentation au Parlement catalan aux élections du printemps dernier. En marge des Jeux, ERC a mené une campagne active en faveur de l'autodétermination du peuple catalan, tant en Catalogne qu'à l'étranger en direction des médias internationaux.

A la veille de l'ouverture des Jeux, le gouvernement catalan organisa une action médiatique remarquée via les plus grands journaux européens, américains et japonais. Sur une première page apparaissait le nom de Barcelone, sur un fond de carte vierge, avec cette simple question au lecteur : *"Dans quel pays situeriez-vous ce point ?"* Sur une deuxième page figurait une carte de l'Europe, avec les contours de la Catalogne et sa capitale, puis la réponse à la question posée : *"En Catalogne, bien sûr"*. Suivait un texte très explicite :

"Barcelone se situe en Catalogne, un pays en Espagne avec une culture, une langue et une identité propres. Un pays qui avec seulement six millions d'habitants a connu une croissance qui l'a transformé en l'un des moteurs de l'Europe. Un pays où de nombreuses entreprises étrangères – européennes, nord-américaines, japonaises... – ont investi et sont en train d'investir très fortement. Un pays qui a compris et a stimulé le génie de Picasso, la force de Mirò, l'imagination de Dali, l'innovation de Tàpies, l'art de Montserrat Caballé et de Josep Carreras, la maîtrise de Pau Casals, l'audace de Gaudi... Un pays qui est visité par 16 millions de personnes du monde entier chaque année, à la recherche d'un climat et d'installations touristiques, sportives et culturelles uniques. Un pays qui a su gagner les Jeux Olympiques pour sa capitale, Barcelone. Maintenant vous savez où est Barcelone, en Catalogne, bien sûr."



Monument dédié à Francesc Macià, premier président du gouvernement catalan avant la dictature franquiste.

Sans complexe sur la scène internationale

Si la Catalogne a décroché l'organisation des Jeux Olympiques, si elle a osé cette formidable opération médiatique à l'échelle planétaire, c'est d'abord parce qu'elle sait se faire entendre sur la scène internationale où elle agit depuis longtemps sans complexe.



Le Castillan et le français, langues des états de tutelle, ne sont pas toujours appréciés.

C'est vrai du monde politique. Début juillet, Jordi Pujol était élu à la présidence de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) qui regroupe près de 180 régions officielles de la Communauté européenne mais aussi d'Europe centrale. Esquerra Republicana de Catalunya, parti d'opposition, était présente dans les Pays Baltes et en Slovénie aux moments les plus difficiles de leur lutte d'émancipation pour témoigner de la solidarité du peuple catalan et établir des relations durables au plus haut niveau avec ces pays nouvellement admis aux Nations-Unies et reconnus sur le plan diplomatique.

C'est vrai aussi du monde économique. Dès 1982, c'est-à-dire quatre ans avant l'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne, le patronat catalan créait le "Patronat Català Pro Europa" qui s'est donné pour mission d'intégrer l'économie catalane dans le grand marché européen au mieux de ses intérêts. Régulièrement des réunions publiques sont organisées en Catalogne avec la participation des plus hauts responsables de la Commission européenne que préside Jacques Delors pour aborder concrètement tel domaine de la politique communautaire en relation avec l'économie catalane. Un exemple parmi d'autres : Barcelone accueillait, le 21 mai dernier, un colloque sur la politique de l'environnement urbain de la Communauté avec la participation du commissaire européen compétent.

(Suite page 4)

de sommaire

Barcelone ont été pour beaucoup l'occasion
ome qui fait feu de tout bois : leçons pour les

'avocat des communes sinistrées par la ma-
aître un droit de l'environnement (p. 6-7).

culé ce que chaque type d'exploitation ga-
Des chiffres qui parlent (p. 8-9).

ulier de la France. L'UDB vous propose une

, lectures (p. 12-14).

Genève, Bosnie... (p. 16-19) et Amérique in-

et courriers (p. 20-26). Bonne lecture !

PEUPLE BRETON"

Prénom .....

● **Ci-joint le règlement par :**
– chèque postal (1)
– chèque bancaire (1)
– mandat-lettre (1)
à l'ordre du "Peuple Breton-Pobl Vreizh"

VREIZH"

EDEX - C.C.P. RENNES 2365-76

Une trentième médaille pour la France ?

En concertation avec Louis Le Pensec, le chef tripal des pays TOM, les dieux de l'Olympe ont décidé de fixer à 29 le nombre des médailles "françaises". A la fois en l'honneur de l'inégalable (1) département du Finistère, douar du grand Louis, et à travers lui, en hommage comme disent les pompiers, aux athlètes des TOM-DOM qui ont cravaché pour faire plaisir aux beaufs ventrus, jacobins ou lepénistes.

Seul le "PB" vous donne une info aussi bargelone. Samaranch bien de vous le faire remarquer.

Mais nous autres les intellos du service des sports du "PB", dont le QI dépasse nettement la température anale, contrairement à ce que disait Desproges, on en réclame une trentième, la médaille Dort Debout du socialisme.

En effet, le chiffre dix nous fait gamberger trois fois à propos de socialisme à la frenchie :

– les socialistes les plus futés du monde entier sont au pouvoir depuis dix ans, grosso modo ;

– les chômeurs représentent, au pif, dix pour cent des actifs ;

– les syndicats regroupent à peu près dix pour cent des travailleurs.

Trois fois dix, ça fait le compte. Le Moi Je olympique du Français moyen, chauvin comme cochon, donneur de leçons d'humanisme, de démocratie et tout et tout au reste du monde, ça mérite bien une papouille de temps en temps, non ?

Laou NEDELEG

(1) Mais si, mais si !

Débat sur Maastricht : Erratum

Dans le dernier numéro, une erreur s'est glissée dans la tribune libre **"Blanc, le vote pour une autre Europe"**, au milieu du 5e paragraphe (page 13), qui rend une phrase incompréhensible. Il fallait lire : *"(...) Ces deux questions ne sont pas anodines pour la Bretagne, région périphérique de l'Europe, à l'écart des centres de commandement économique et financier (Londres, Paris, Francfort, Amsterdam, Milan), et dont la population possède un revenu moyen par habitant* ***inférieur de 15 % à la moyenne communautaire et un taux de chômage*** supérieur de 2 % à cette moyenne (...)".

Catalogne en avant !

(suite de la page 2)

18 Catalans à Bruxelles

A la croisée des mondes politique et économique, la Catalogne a ouvert, dès le milieu des années quatre-vingts, une représentation officielle à Bruxelles. Dix-huit personnes y sont accréditées, parmi lesquelles huit juristes spécialistes du droit communautaire. En comparaison, la représentation commune aux régions Bretagne et "Pays de la Loire", ouverte en 1990, ne compte que deux personnes. Voilà toute la différence entre un acte purement symbolique, décidé sous la pression des événements (quelques semaines avant la décision d'ouvrir cette représentation, le président Bourges avait répondu à l'UDB qu'il n'en voyait pas l'utilité...), et une volonté politique de défendre efficacement les intérêts de son pays, indépendamment de l'Etat central.



Une des œuvres audacieuses de l'architecte catalan Antoine Gaudi (fin du xix^{ème} siècle).

Quinze ans après la mort de Franco, six ans après l'entrée de l'Espagne dans la Communauté européenne, la Catalogne a plus que comblé son retard sur la scène européenne et apparaît déjà comme l'un des grands bénéficiaires de l'ouverture des frontières. Son objectif : devenir le premier pôle de développement de la façade méditerranéenne et l'un des acteurs principaux de la construction d'une Europe des peuples et des régions.

Un objectif clair, clairement exprimé, et une stratégie pour l'atteindre, voilà la force de la Catalogne, pays ruiné par quarante ans de dictature franquiste, qui a su redresser la tête à force de volonté et qui compte sur ses atouts propres pour se construire un avenir à la hauteur de ses ambitions.



Souvent le Catalan est l'unique langue en usage : ici au port autonome de Barcelone

Humeur

Dégénération écologique ?

En juillet, Brice Lalonde s'est répandu en propos simplistes à propos de Maastricht. Sur le thème : l'Europe, c'est sympa, c'est exaltant. Seuls les technocrates et les politiques en font quelque chose de triste. On va faire un grand pique-nique à Paris à la rentrée pour exalter les terroirs !...

Ce n'est pas la première fois que le personnage se distingue dans un rôle de minet satisfait, soignant une image de libellule joyeuse opposée aux... masses tristes. Après des années d'abrutissement télévisé, ça peut marcher. Il y a pourtant des gens qui aiment bien entendre poser les vrais problèmes et entendre de vrais arguments. Des gens qui, à la limite préfèrent un "technocrate" qui se coltine honnêtement un dossier ardu à un écologiste devenu pronucléaire en un temps record ! Le discours démagogique anti-politique, ça mène à quoi ? Dans l'intérêt de qui ? Pour tromper qui ? C'est de la vraie dégénération écologique !

On peut très bien voter oui à Maastricht et se réjouir de voir dénoncer les faiblesses d'un traité. Par exemple, la création d'une banque soi-disant indépendante (mais surement liée à l'Europe de l'or). Par exemple, le faible rôle des régions qui n'auront pas les moyens de lutter contre l'hyper centralisation économique.

Quel démocrate peut s'attrister de voir dénoncer les faiblesses d'un traité élaboré dans les coulisses, sans débat public ? Curieuse démarche, décidément.

Quant au terroir, utilisé comme valeur magique, ne nous fais pas rigoler, Lalonde ! Le seul terroir que tu peux revendiquer, c'est les studios de télé généreusement ouverts par ceux qui te faisaient jouer le rôle de Ségolène Royal. Pour emmerder les Verts !

La meilleure preuve, c'est que dans plus d'un département, par manque d'implantation sur le terroir, tes listes aux régionales ont été construites en catastrophe. Au point que leurs circulaires sont arrivées souvent après la date légale, les papiers ayant été imprimés sur le terroir parisien, bien entendu !... Et financés par hasard ?

Et bonne télé pour ton pique-nique de minets.

Au lendemain des déclarations simplistres de Lalonde, Mme Papandréou, commissaire aux affaires sociales à Bruxelles, constatait la mauvaise situation de l'emploi en Europe et admettait que le traité de Maastricht, non seulement n'introduit aucune politique nouvelle de l'emploi, mais par les contraintes sur les faibles taux d'inflation, sur les déficits budgétaires et sur les endettements publics risquait de provoquer un accroissement du chômage. Elle s'engage à faire de nouvelles propositions, mais connaît deux limites à son action :

– l'opposition des pays relativement riches ;

– le fait que la croissance économique ne suffit pas à assurer une croissance de l'emploi.

Bof, Lalonde ouvrira largement ses joyeux pique-nique aux chômeurs !

Laou NEDELEG

Chiche

Dinosaurus Politicus

Plus rien ne nous étonne. Les socialistes français citant de Gaulle dans une revue luxueuse du ministère des Affaires étrangères, "Label France" (payée avec vos sous) : "Nos buts, parce qu'ils sont français, sont dans l'intérêt de tous les hommes". Cet orgueil emphatique rappelle diablement celui du député Barrère s'exprimant, il y a deux siècles, devant la convention : "Le français deviendra la langue universelle, étant la langue des peuples".

A l'intention de ces nostalgiques des colonies, voici un vers bien troussé (e galleg, evel just !) : "Là où le français passe, les peuples trépassent" (dicton indochinois, algérien, malgache, etc.).

Désarmement et pertes d'emploi : Le PS s'en tape !

Les instituts les plus sérieux estment que l'industrie de l'armement perdra de 500 à 600.000 emplois dans la Communauté européenne d'ici cinq ans. En Bretagne plusieurs milliers de suppressions de postes sont à l'ordre du jour, à Brest et Lorient.

Depuis plus d'un an le groupe Arc-en-Ciel et le groupe des Verts au Parlement européen demandent le financement d'un programme européen d'aides à la reconversion et à la diversification des activités dans les régions affectées, comme cela s'est fait pour la sidérurgie et les chantiers navals. Depuis plus d'un an le groupe socialiste, présidé par le Français Jean-Pierre Cot, botte en touche. Au mois de juillet il s'est opposé, pour la quatrième fois, à l'inscription du sujet à l'ordre du jour des travaux du Parlement européen. Des irresponsables nous gouvernent...

Télé Iroise : une bonne surprise

FR3 nous a fait une bonne surprise, à 19 h, début juillet, au lieu d'avoir un bulletin d'information parisien répété et développé à 19 h 30, on dispose maintenant de quelques minutes d'information en provenance deFR3-Brest, relayé par l'émetteur de Roc'h Trédudon.

Des reportages alertes sur l'actualité en Bretagne occidentale, la météo en breton et en français, des annonces écrites et parlées également bilingues. Le Conseil régional et le Finistère ont tenu à ce que la langue bretonne ait sa place et c'est un progrès appréciable que de l'entendre à heure de grande écoute. Malheureusement, ce bulletin, qui relève, paraît-il, de la télé de proximité, ne touche pas la Bretagne orientale, de Rennes à Nantes. Néanmoins, comme RBO, cela représente un progrès et les bulletins que nous avons vu sont plus qu'encourageants.



Affaire Amoco-Cadiz

Avatars et enseignements d'une procédure longue et complexe

A l'issue de 14 années d'une procédure complexe les Bretons ont gagné contre Amoco. Un homme, l'avocat Christian Huglo s'est occupé de cette affaire du début à la fin. Pour le Peuple Breton il revient sur les difficultés de celle-ci, notamment les "réticences" de l'État. Il tire également les enseignements d'un procès qui modifient l'approche que l'on a désormais des catastrophes de ce genre.

PB : *Peut-on considérer que l'État a mis des entraves à l'action des communes bretonnes engagées face à Amoco ?*

Me Huglo : Le mot entraves est peut-être un peu fort. L'État a tout de même volé au secours de la victoire à un moment donné. Il y a eu une phase de franche hostilité de 1978 à 1980, au tout début donc. Ensuite, de 1980 à 1982, coopération contrainte et forçée, puis jusqu'en 1987 soutien mutuel ou coopération organisée, enfin à partir de 1988, position dominante de l'État sur l'avenir du procès, dans la mesure où il paye une partie des dépenses. On ne peut pas dire qu'il y a eu ingérence de l'État dans la procédure engagée par les communes bretonnes.

PB : *Pourquoi selon vous ?*

Me Huglo : Il faudrait revenir en arrière, rappeler l'affaire du Torrey Canyon par exemple. Dans ce genre d'affaires l'État avait l'habitude de traiter directement avec les compagnies pétrolières. Il se faisait tantôt construire une raffinerie tantôt obtenait des négociations ignorées du grand public. Dans l'affaire du Torrey Canyon, on sait que l'on a transigé à 50 millions de francs et qu'il y a eu environ 200.000 francs pour les collectivités publiques bretonnes. C'est une aumône, c'est scandaleux. L'État se considérait comme l'acteur négociant dans les litiges internationaux pour le compte de ses sujets. On laissait les gens de côté, les véritables victimes n'étaient pas prises en compte, elles n'étaient pas des partenaires dans ces transactions. Personne ne les appelait, personne ne les reconnaissait. On traitait de groupes pétroliers à État. Or, l'État est composite. Il défend ses citoyens et son territoire mais il est assureur, transporteur et possède ses propres entreprises. Il agit donc très souvent sur la place publique comme un producteur et pas seulement comme le gardien du territoire et de ses habitants. Il a plusieurs rôles en même temps.

PB : *Ceci semble expliquer selon vous la période de franche hostilité au début de l'affaire...*

Me Huglo : Je crois qu'il y a eu une erreur politique commise par le gouvernement, erreur d'appréciation. Le fait que le Président de la République ne soit allé sur place qu'en juillet 1978 alors que la catastrophe datait de mars est une erreur fondamentale et montre la méconnaissance totale de l'État à l'égard de l'affaire elle-même mais aussi un mépris de la population bretonne touchée par cette catastrophe, une ignorance de la dimension humaine de celle-ci. On comprend ainsi le mécontentement, pour ne pas dire plus, de la population des communes sinistrées, et au-delà de l'ensemble de la Bretagne. Il y a eu un phénomène de rejet de l'État qui s'est accentué en 1980 avec l'affaire du Tanyo où les Bretons montent à Paris et se font castagner sur la place de la Concorde.

PB : *Ce rejet de l'État est-il davantage dû au fait qu'il s'agissait de la ènième marée noire ou par le fait que l'État n'a pas joué son rôle notamment dans le domaine de la prévention ?*

Me Huglo : Les deux ont joué incontestablement. L'État a été défaillant. Les commissions d'enquête parlementaires sont très claires là-dessus. Les rapports Bécam et Colin qui en résultent sont très accusateurs.

Ce mépris de l'État pousse les gens et les communes à se solidariser, à se débrouiller seuls. J'ai participé à cela, notamment en procédant à un encerclement de la Bretagne par la demande faite aux municipalités de Saint-Nazaire, Nantes, Rennes, Cherbourg (municipaltés de gauche) d'affirmer leur solidarité avec les communes sinistrées. Rappelons que c'est la ville de Brest qui m'appelle le 16 mars 1978 pour prendre le dossier. Il y a eu un climat clair, la guahce a pris ses responsabilités là-dedans. Ce sont en fait quelques personnes qui ont fédéré les collectivités : un adjoint au maire de Brest, M. Martinet, qui a joué à fond la carte bretonne, les gens de la SEPNB et le Président du syndicat CFDT des marins-pêcheurs du Finistère. Ces gens se sont ralliés à Charles Josselin et Jean-Yves Simon. C'est ce dernier qui crée dans les Côtes-du-Nord le comité de Mer regroupant des personnes, une association ne pouvant pas regrouper des collectivités publiques. Le même système a été mis en place dans le Finistère.

PB : *Il y a tout de même eu "association" de communes...*

Me Huglo : Plus tard. La création du syndicat mixte date de juin 1980. Au début, ce sont des personnes qui s'organisent au sein de ces comités de Mer, comités de coordination et de vigilence (Ccv).

PB : *Comment s'engage la procédure ?*

Me Huglo : Au début c'est la phase d'expertise. La première chose que je fais est d'assigner l'État devant le Tribunal administratif de Rennes afin que celui-ci nomme un expert. J'invoque à cette époque une faute de l'État, le fait que l'État a mal gardé son domaine public maritime. Je suis clairement identifié dès lors comme celui qui réunit les



Des monceaux de documents !

personnes contre l'État ou à tout le moins sans l'État.

PB : *Avez-vous alors subi des pressions ?*

Me Huglo : Oui. Notamment lors d'un entretien avec le chef de cabinet du secrétaire d'État aux collectivités locales. On me demande d'arrêter, on menace de supprimer les subventions aux communes concernées. Menace très intelligente à laquelle je réponds que je vais m'empresser de le faire savoir à mes clients, ils seront alors deux fois plus déterminés. Plus sérieusement, je réponds qu'il existe l'article 72 de la Constitution destiné à faire respecter les collectivités publiques.

Au mois de juillet 1978 le Ministère de la Justice dépose une plainte contre moi sur le motif que j'aurais été en cheville avec les avocats américains au pourcentage, j'aurais donc un intérêt dans l'opération. Ceci bien-sûr n'a aucune suite. En fait, nous avons refusé toute offre de ce type qui nous aurait ôté la maîtrise du dossier.

PB : *Toutes vos démarches de cette première phase ont coûté de l'argent. Qui payait ?*

Me Huglo : C'était très difficile. Ce sont les Ccv qui versaient 20.000 francs par-ci, 30.000 francs par là, ces comités recevant des subventions du Conseil général. Les sommes drainées au cours de l'année 1978 sont insuffisantes pour couvrir la totalité de nos frais. Cela a été dur, d'autant que le travail reposait totalement sur deux personnes : ma femme, Corine Lepage et moi-même. On était jeunes, et on n'avait pas de moyens. J'avais néanmoins mené des actions de ce genre-là notamment dans



l'affaire de la Montedison pour "mettre par terre" 34 milliards de lires.

Pourtant, on était prêt à aller très loin, faire un procès à l'État. Mais on aurait alors complètement cassé l'action de Chicago.

PB : *A partir de quand l'État s'engage-t-il clairement ?*

M° Huglo : Assez vite, mais chacun a eu sa procédure séparée. L'État de son côté moi du mien. Je me tenais au courant de ce que faisait l'État, ainsi que de toutes les actions engagées aux États-Unis. Fin 1978 se situe l'épisode du Conseil général du Finistère où 14 communes RPR-UDF se dégagent de ma procédure pour rejoindre celle de l'État. Ces 14 communes reviendront en 1984. C'était une volonté de l'État de casser le processus engagé. L'essentiel pourtant était que toutes les communes attaquaient, qu'elles soient du côté de l'État ou non. Ce qui était gênant en revanche c'était que ces 14 communes essayaient de créer un clivage droite-gauche alors que les comités rassemblaient des gens d'horizons très divers.

PB : *Une fois l'action des communes clairement engagée par votre intermédiaire l'État ne tente-t-il pas d'autres démarches pour l'empêcher ?*

M° Huglo : La première audience a lieu à San-Francisco en juin 1979. L'État français va alors prétendre que les Bretons n'ont pas le droit de plaider à l'étranger, c'est lui "le père de la Patrie" qui peut seul le faire. C'est faux bien sûr. Toujours en vertu de l'article 72 de la Constitution, les collectivités locales s'administrent librement donc peuvent intenter des actions en justice à l'étranger. Dans l'affaire de la Montedison j'avais plaidé pour la ville de Marseille et la Corse en Italie. Aucun principe de droit international ne s'oppose à cela.

PB : *L'année 1981 marque-t-elle un tournant ?*

M° Huglo : Oui bien sûr. Surtout grâce à la décentralisation. L'action des communes est sans doute vue différamment par l'État central. Ceci dit l'idée de créer un syndicat mixte regroupant les communes afin de faire face aux dépenses de plus en plus importantes liées à la procédure engagée est antérieure à l'application des lois de décentralisation.

PB : *La procédure a duré 14 années. Peut-on dire que les résultats de celle-ci modifient le droit en matière de dommages de pollution par les hydrocarbures ?*

M° Huglo : Il faut savoir que jusque-là existait en droit maritime le principe de limitation de responsabilité, principe qui date du droit romain et en vertu duquel le propriétaire d'un navire peut au nom de la "fortune de mer" (risques encourus quand on prend la mer) plafonner sa responsabilité envers les victimes (environ 60.000 dollars à l'époque de la première phase du procès Amoco). Si les victimes veulent aller au-delà il faut casser la limitation de responsabilité. Nous l'avons fait.

Mais surtout, ce qui a été remis en cause c'est le principe de limitation de responsabilité à l'intérieur des groupes. On a fait dire au juge que la société-mère basée à Chicago était responsable de ses filiales et donc de celle installée au Libéria, responsable de l'affrètement du navire. La réorganisation d'Amoco leur a coûté très cher dès lors que le montage juridique était dénoncé ; bien plus que ce qu'ils nous ont payés.

PB : *Pourtant, ce procès s'est un peu David contre Goliath...*

M° Huglo : Oui, Amoco a tout essayé et avait mis des moyens considérables sur l'affaire, notamment une centaine d'avocats ou d'experts. De notre côté, deux personnes en France et trois ou quatre à New-York. C'est une question d'argent : là-bas l'avocat se fait payer 3.500 francs de l'heure.

PB : *Peut-on parler, avec cette affaire, des prémices d'un droit international de l'environnement ?*

M° Huglo : Oui, complètement. D'abord en matière d'environnement il est excessivement rare que des étrangers gagnent un procès aux États-Unis. On pourrait rappeler l'affaire de Bhopal. Ce jugement de l'affaire Amoco fera jurisprudence. C'était déjà le cas avec l'affaire de l'Exxon Valdes postérieure à celle de l'Amoco-Cadiz. En fait on peut considérer qu'il s'agit d'une victoire du droit des victimes sur le droit maritime. On permet pour la première fois aux gens d'aller jusqu'au bout, de prendre en mains leur destin, on leur rend leur dignité au lieu de les contraindre à accepter une fatalité, celle des marées noires sur les côtes bretonnes. Il s'agit également d'une victoire sur le Centralisme, c'est de la décentralisation avant que celle-ci n'existe.

Propos recueillis par
Gwenn Le Guennou et Yann Fiévet
(juin 1992)

Chaque mois depuis 1969

armor magazine

présente et commente
LA VIE BRETONNE

B.P. 419
22404 LAMBALLE CEDEX

le peuple breton

Mensuel – Édité par les Presses Populaires de Bretagne (association déclarée suivant la loi de 1901).
Président : R. Pédron ;
Secrétaire : M. François ;
Trésorier : J. Guégan.
Composition et impression :
IMPRAM - 22300 Lannion.
RÉDACTION
Administration, abonnements :
BP 301, 22304 Lannion Cedex.
Publicité : au journal.
Directeur de la publication :
J.J. Monnier.
C.P.A.P. : 66.132.
Dépôt légal : 3e trimestre 1992.

POBL VREIZH

Nouvelle Pac : Qui y gagne, qui y perd ? :

Réformes de la PAC : un projet dénaturé

Depuis l'annonce par la Commission européenne, en janvier 1991, d'un projet de réforme de la politique agricole commune "Le Peuple Breton, par la voix de ses rédacteurs ou d'intervenants extérieurs tels qu'André Pochon (cf. n° 1 de novembre et décembre 1991), a défendu le principe de cette réforme et sa philosophie initiale. Le bilan accablant de trente ans d'une politique de soutien artificiel des prix agricoles (80 % des aides profitaient à 20 % des producteurs, les campagnes se vidaient, le revenu agricole moyen stagnait, les stocks s'accumulaient) avait conduit la Commisison Delors à renoncer à ce système injuste socialement, inefficace économiquement et désastreux écologiquement.

Aujourd'hui il nous faut dire notre déception au vu du résultat des tractations entre gouvernements. Le projet initial a été dévoyé et la responsabilité en incombe principalement au gouvernement français qui a imposé des mesures favorables au productivisme. Il faut également dénoncer les quotas de vaches allaitantes exigés par les gros producteurs pour préserver leur position dominante.

Dans ce numéro André Pochon, président du CEDAPA, met en évidence les répercussions prévisibles de cette réforme ratée dans les campagnes bretonnes, en particulier dans les secteurs du lait et de la production bovine. Il en appelle également à des mesures d'accompagnement, soit au niveau communautaire, soit au niveau français, afin de limiter les dégâts autant que possible et sauvegarder l'avenir des jeunes ruraux.

Les incidences sur le revenu des producteurs de lait

Les incidences peuvent varier suivant les systèmes de production. Pour le vérifier, arrêtons des bases de comparaison :

– stabilité du prix du lait (la suppression de la taxe et la baisse du prix d'intervention ayant des effets qui s'annulent) ;

– le prix des veaux ne baisse pas grâce aux mesures en leur faveur ;

– le prix des vaches baisse de 15 % au bout de trois ans ;

– le prix du soja étant supposé stable, il n'en est pas tenu compte ;

– 6 ha de blé sont consommés par l'ensemble des animaux et suffisent en concentré hors soja.

1) Système laitier intensif couramment pratiqué en Côtes-d'Armor

Sur 30 ha : 15 ha d'herbe, 9 ha de maïs et 6 ha de blé. 36 vaches plus les génisses : 198.000 litres de lait/an.

Avant réforme (année 1991) :

lait :	2 F x 198.000	= 396.000 F
veaux :	1.300 F x 24	= 31.200 F
vaches de réforme :	5.000 F x 8	= 40.000 F
Total ventes :		467.200 F

Après réforme (année 1995) :

lait :	2 F x 198.000	= 396.000 F
veaux :	1.300 F x 24	= 31.200 F
vaches de réforme :	4.250 F x 8	= 34.000 F
primes maïs + blé :	2.150 x 15 ha	= 32.250 F
Total ventes et primes :		493.450 F

Gain après réforme :
493.450 F – 467.200 F = + 26.250 F

2) Système laitier extensif dans les fermes du CEDAPA

Sur 30 ha : 18 ha d'herbe, 3 ha de betteraves, 3 ha de maïs, 6 ha de blé. 36 vaches plus les génisses : 198.000 litres de lait/an.

Avant réforme :

lait :	2 F x 198.000	= 396.000 F
veaux :	1.300 F x 24	= 31.200 F
vaches de réforme :	5.000 F x 8	= 40.000 F
Total ventes :		467.200 F

Après réforme :

lait :	2 F x 198.000	= 396.000 F
veaux :	1.300 F x 24	= 31.200 F
vaches de réforme :	4.250 F x 8	= 34.000 F
primes maïs + blé :	2.150 x 9 ha	= 19.350 F
Total ventes et primes :		480.550 F

Gain après réforme :
480.550 F – 467.200 F = + 13.350 F

La réforme avantage le système laitier **intensif** pour un montant de (26.250 F – 13.350 F) 12.900 F.

3) Système laitier très intensif

Sur 30 ha : 9 ha d'herbe, 15 ha de maïs, 6 ha de blé. 36 vaches plus les génisses : 198.000 litres de lait/an.

Avant réforme :
Même produit que précédemment, soit 467.200 F

Après réforme :

lait :	2 F x 198.000	= 396.000 F
veaux :	1.300 F x 24	= 31.200 F
vaches de réforme :	4.250 F x 8	= 34.000 F
primes maïs + blé :	2.150 x 21 ha	= 45.150 F
Total ventes et primes :		506.350 F

Gain après réforme :
506.350 F – 467.200 F = + 38.750 F

4) Système laitier à base d'herbe

Le calcul est effectué à partir d'un exemple concret : l'exploitation de Pierre Aubril, à Ratenoville (Manche). 55 ha de prairies permanentes dont 22 ha de marais, 45 vaches normandes à 3.600 litres de lait chacune, 190 kg de concentré acheté pour vaches et génisses.

Avant réforme :

lait :	2,20 F x 160.000	= 352.000 F
veaux :	1.600 F x 33	= 52.800 F
vaches :	7.000 F x 9	= 63.000 F
Total ventes :		467.800 F

Après réforme :

lait :		= 352.000 F
veaux :		= 52.800 F
vaches :	=	53.550 F
gain/alim. :	1,20 F x 190 x 70 x 20%	= 3.192 F
Total ventes + gain/aliment :		461.542 F

Perte après réforme : = – 6.258F

Perte par rapport au modèle intensif n° 3 :
– 45.008 F (38.750 F + 6.258 F).

Contrairement à l'objectif affiché initialement par la Commission européenne, la réforme avantage le système laitier intensif et établit une distorsion des aides en sa faveur. C'est un coup d'arrêt au modèle plus extensif et moins polluant à base d'herbe. **Il est impératif de faire jouer des mesures d'accompagnement pour rétablir un certain équilibre.**

Il faut rappeler que dans les propositions de la Commission européenne d'octobre 1991, cette distorsion des aides en faveur du système intensif n'existait pas parce que le maïs ensilage n'était pas primé et que la prime aux 40 premières vaches, sous réserve de ne pas dépasser un chargement de 2 UGB (Unité gros bétail)/ha, avantageait le producteur extensif moyen. **Le coup de pouce donné aujourd'hui au maïs ensilage dans le secteur laitier aura de graves conséquences sur l'environnement : fertilisation excessive, dépotoir à lisier, terre nue en hiver d'où lessivage et érosion (atrazine dans l'eau), forts besoins en eau, maïs sous plastique, concentration des exploitations, forte production pour peu de valeur ajoutée.**

LES INCIDENCES SUR LA PRODUCTION BOVINE

1) Taurillons laitiers intensifs

20 mois sur 35 ha de blé et maïs, pas de surface fourragère, donc pas de prime bovine. Gel de terre : 5 ha après la réforme. Les prix du veau et du soja restent stables. Avant la réforme le surplus de blé est vendu, après ces 5 ha n'existent plus du fait du gel de terre, d'où une perte de revenu de 15.000 F (3.000 F/ha).

Avant réforme :

viande :	20 F x 90 taurillons à 331 kg	= 595.800 F
primes :	310 F x 90	= 27.900 F
Total :		623.700 F

Après réforme :

viande :	595.800 F x 85 %	= 506.430 F
primes céréales (maïs) :	2.150 F x 35	= 75.250 F
marge nette en moins sur 5 ha		= –15.000 F
Total :		566.680 F

Perte après réforme :
– 57.020 (623.700 F – 566.680 F)

En réalité il existe presque toujours sur une exploitation des surfaces fourragères de peu d'intérêt (bas-fonds, paccages) qui ne conviennent pas à l'élevage en question mais pourront être déclarées comme surfaces fourragères et donneront droit à des primes au bovin mâle. Dans les calculs de la Communauté un jeune bovin mâle

les calculs d'André Pochon

jusqu'à deux ans ayant la valeur de 0,6 UGB, 5 ha déclarés en surface fourragère donneraient droit à la prime suivante :

2 UGB X 5 = 10 UGB
10 UGB : 6 = 17 UGB (la méthode de calcul nous a été confirmée par la Commission européenne)
17 x 700 F = 11.900 F

La perte serait ainsi réduite à 46.920 F.

Néanmoins ce type de production de viande, d'une rentabilité douteuse avant la réforme, paraît condamné. Tant mieux puisqu'il est le principal responsable des stocks communautaires.

2) Elevage semi-extensif

Taureaux de deux ans à partir de veaux de huit jours. Croissance à l'herbe. Surface : 50 ha dont 26 à l'herbe et 24 de céréales.

Avant réforme :
viande : 22 F x 90 taureaux à 420 kg = 831.600 F
primes : 310 F x 90 taureaux = 27.900 F
Total : 859.500 F

Après réforme :
viande : 831.600 F x 85 % = 706.860 F
primes céréales : 2.150 F x 24 = 51.600 F
prime bovins mâles : 2 UGB X 26 ha = 52 UGB
52 UGB : 0,6 = 86 UGB
86 X 1.400 F = 120.400 F
Total : 878.860 F

Gain après la réforme :
878.860 F – 859.500 F = + 19.360F

Ce type d'élevage semi-extensif à l'herbe est avantagé par la réforme, mais il n'est pas assez attractif. Il est indispensable que les surfaces en herbe, dans la mesure où elles ne reçoivent pas d'engrais azoté, bénéficient des mesures d'accompagnement.

3) Elevage de taurillons à partir de broutards

Surface : 35 ha maïs et blé dont 5 gelés après la réforme. Le prix du broutard baisse de 900 F.

Avant réforme :
viande : 22 F x 90 taurillons à 384 kg = 760.320 F
primes : 310 F x 90 taurillons = 27.900 F
dépenses pour l'achat des broutards :
6.000 F x 90 = – 540.000 F
Total : 248.230F

Après réforme :
viande (–15%): 760.320 F x 85 % = 646.272 F
primes: 2.150 F x 35 (ha) = 75.250 F
dépenses pour l'achat des broutards :
5.100 F x 90 = – 459.000 F
marge nette en moins sur 5 ha = – 15.000 F
Total : 247.522 F

Perte après réforme :
– 708 F (248.230 F – 247.522 F)

Dans le cas où 5 ha seraient déclarés en surfaces fourragères, les primes s'élèveraient à 23.800 F (à condition que les taurillons soient gardés jusqu'à 22 mois). L'exploitant enregistrerait alors un gain de 23.092 F (23.800 F – 708 F).

Par rapport au taurillon laitier, ce type de production est avantagé par la baisse du prix des broutards. Il risque de se développer car il n'a aucune contrainte ni de quota ni de quantum.

4) Elevage de taurillons broutards plus extensif

Croissance à l'herbe la deuxième année. Surface : 50 ha dont 26 à l'herbe et 24 de céréales.

Avant réforme :
viande : 22 F x 90 taureaux à 430 kg = 851.400 F
primes bovins mâles: 310 F x 90 = 27.900 F
dépenses pour l'achat des broutards :
6.000 F x 90 = – 540.000 F
Total : 339.300 F

Après réforme :
viande: 851.400 F x 85 % = 723.690 F
primes bovins mâles:
1.400 F x 86 (UGB) = 120.400 F
prime à l'ha : 2.150 F x 24 = 51.600 F
dépenses achat broutards : – 459.000 F
perte de la marge/3,50 ha gélés = – 10.500 F
Total : 426.190 F

Gain après réforme :
426.190 F – 339.300 F = + 86.890 F

Ce type d'élevage, qui cumule prime à l'UGB et primes aux céréales, est plus avantageux mais il est limité par le quantum et par le quota tandis que le modèle n° 3 n'a aucune de ces contraintes. Néanmoins il est à encourager puisqu'il consomme de l'herbe et produit une viande de meilleure qualité.

5) Vaches allaitantes naisseur-engraisseur intensif

40 vaches sur 40 ha dont 24 à l'herbe et 16 en blé et maïs. Taurillons vendus à 20 mois.

Avant réforme :
bovins mâles : 22 F x 19 mâles à 384 kg = 160.512 F
génisses ou vaches : 26F x 19 vaches à 350 kg = 172.900 F
primes mâles: 310 F x 19 = 5.890 F
primes vaches allait. :510 F x 40 = 20.400 F
Total : 359.702 F

Après réforme :
viande: 333.412 F x 85 % = 283.400 F
primes mâles: 700 F x 14 = 9.800 F
primes vaches allait. :950 F x 40 = 38.000 F
prime céréales et maïs : 2.150 F x 16 = 34.400 F
Total : 365.600 F

Gain après réforme :
365.600 F – 359.702 F = + 5.898 F

La prime aux céréales compense largement les primes plus faibles et le nombre moindre de mâles primés, 14 au lieu de 19 (par le calcul des UGB). Si l'on veut encourager le système plus extensif, il est là aussi indispensable de le conforter par des mesures d'accompagnement (aide à l'ha d'herbe sans azote).

6) Vaches allaitantes naisseur-engraisseur plus extensif

Dans ce cas la norme de 1,4 UGB/ha est respectée. 40 vaches sur 45 ha dont 38,5 ha d'herbe, 4 ha de blé et 2,5 ha de pois.



Avant réforme :
bovins mâles : 22 F x 19 mâles à 430 kg = 179.740 F
génisses ou vaches : 26 F x 19 bovins à 350 kg = 172.900 F
primes bovins mâles: 310 F x 19 = 5.890 F
primes vaches allait. :510 F x 40 = 20.400 F
prime pois :70 F x 2,5 (ha) à 50 q. = 8.750 F
Total : 387.680 F

Après réforme :
viande: 352.640F x 85 % = 299.744 F
primes bovins mâles: 1.400 Fx19 = 26.600 F
primes vaches allait. :1.180 F x 40 = 47.200 F
prime pois : = 7.750 F
prime blé : 2.150 F x 4 (ha) = 8.600 F
Total : 389.894 F

7) Vaches allaitantes uniquement en naisseur

60 vaches sur 35 ha d'herbe.

Avant réforme :
mâles : 6.000 F x 27 = 162.000 F
génisses : 5.000 F x 20 = 100.000 F
vaches : 8.000 F x 7 = 56.000 F
primes vaches allait. :510 F x 60 = 30.600 F
Total : 348.600F

Après réforme :
total vente : 318.000F x 85 % = 270.300 F
primes vaches allait. :950 F x 60 = 57.000 F
Total produit : 327.000 F

Perte après la réforme : – 21.300 F

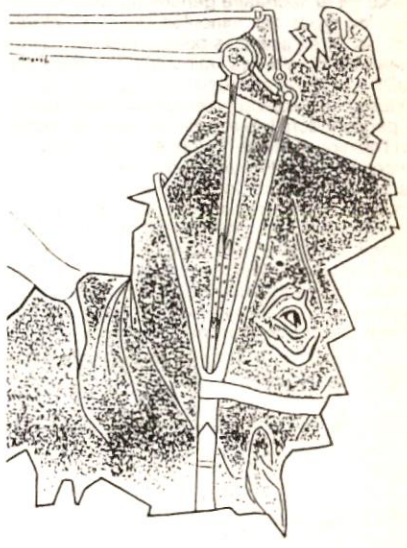
Si l'élevage est plus extensif (moins de 1,4 UGB/ha), les primes supplémentaires s'élèveront à 13.800 F et les pertes seront réduites à 7.500 F, d'où un léger avantage à l'élevage extensif. Mais globalement la réforme ne conforte pas le revenu des naisseurs, d'où la nécessité de mesures d'accompagnement et d'un **supplément national de prime à la vache allaitante.**

LES CÉRÉALES

Puisque tous les ha gelés seront compensés (à la demande de Louis Mermaz) et qu'ainsi la pénalité des gros producteurs disparaît, l'établissement d'un plafond et d'un plancher pour la régionalisation des rendements est encore plus justifiée qu'auparavant. Il faut absolument obtenir ce plafond et ce plancher si l'objectif est de répartir un peu plus justement ces aides en faveur des régions les plus pauvres. Si la Communauté s'y refuse, le gouvernement français est en droit de prendre une telle mesure. Question de volonté politique.

Nous analyserons le mois prochain les mesures d'accompagnement décidées par le groupement français

CONTRE L'EUROPE, LA FRANCE CULTIVE L'APARTHEID LINGUISTIQUE



Depuis l'ordonnance royale de Villers-Cotterêts de 1539 le français, autrement dit le latin vulgaire, était l'unique langue de l'administration d'un bout à l'autre du royaume capétien, en Europe comme dans les lointaines colonies. Chaque territoire nouvellement conquis ou agrégé devait se plier à cette règle. Avec l'instauration d'un régime républicain en France nulle disposition constitutionnelle n'était venue confirmer cette ordonnance séculaire, mais la pratique était demeurée la même. Seul le français avait droit de cité dans les écoles, dans les délibérations des conseils municipaux, dans les administrations locales, devant les tribunaux, plus tard dans les programmes télévisés aux heures de grande écoute... Les autres langues parlées traditionellement sur une partie du territoire de l'Etat étaient, selon le contexte ou l'interlocuteur du Pouvoir, niées ou marginalisées. La république jacobine a hérité de la monarchie absolue.

Mais cela n'a pas paru suffisant à certains. En effet la droite et le Parti socialiste ont saisi l'occasion d'une révision de la Constitution, préalable nécessaire à la ratification du traité de Maastricht, pour compléter l'article 2 de ladite Constitution par cette phrase : *"La langue de la république est le français"*. Bruno de Witte, professeur de droit européen à l'université de ... Maastricht, nous informe qu'*"il n'existe pas, dans les autres Etats de la Communauté, de formule comparable à celle qui est retenue en France, où la Constitution consacre la position privilégiée d'une seule langue officielle, sans se référer au satut d'autres langues parlées dans le pays"*. En somme, la France vient d'institutionnaliser une forme d'apartheid linguistique inconnue en Europe occidentale.

Le 23 juin 1992, date de l'adoption de cette disposition par le Congrès réuni à Versailles (siège de l'absolutisme royal, quel symbole !), une large majorité de parlementaires a programmé froidement un ethnocide. Chacun a pu voter en connaissance de cause car chacun a été informé de la portée juridique de cet amendement à la Constitution par les fédérations d'associations de défense des langues traditionnelles. L'alliance libre européenne (Ale) elle-même, sur proposition de l'UDB, a suscité la création de comités de défense "régionaux" qui ont organisé une journée d'action le 30 mai avec manifestations publiques et conférences de presse. Mais rien n'y fit. L'amendement scélérat fut adopté parmi d'autres par 592 voix contre 73 et 14, abstentions. Aucun député ni sénateur breton ne s'y est opposé.

Il n'est pas inutile de connaître le comportement machiavélique qui fut celui d'Alain Lamassoure, député de droite à l'Assemblée nationale mais aussi député européen. M. Lamassoure, élu du pays basque, est l'un des auteurs de l'amendement en cause avec Jacques Toubon (RPR) et Jean-François Deniau (UDF). Il l'a déposé et défendu devant la commission des Lois de l'Assemblée nationale réunie à huis clos, en utilisant pour argument le fait que le catalan "risquait" de devenir une langue officielle de la Communauté européenne. Or, en séance plénière, donc publique, le même personnage s'est inquiété des possibles répercussions négatives de l'amendement sur les langues traditionnelles comme le basque ! Un coup je te caresse dans le sens du poil l'électorat national-chauvin établi sur la côte basque (officiers en retraite, etc), un coup je te passe de la pommade aux défenseurs de la langue basque. La manœuvre fut heureusement déjouée grâce à quelques indiscrétions.

La convention européenne sur les langues régionales ou minoritaires : que fera la France ?

Les défenseurs des langues traditionnelles n'auront pas le temps de ruminer leur échec car il va leur falloir relever un nouveau défi : obtenir la ratification par la France de la Convention sur les langues régionales ou minoritaires que le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a créée le 22 juin 1992... 24 heures à peine avant le vote du Congrès sur l'amendement à la Constitution (qui croira aux hasards du calendriers ?). le projet de convention a reçu le soutien de 22 des 27 états membres du Conseil de, l'Europe, y compris les nouveaux membres d'Europe centrale (Hongrie, Pologne, République fédérative tchèque et slovaque), tandis que les cinq autres s'abstenaient (France, Turquie, Grèce, Chypre et Royaume-Uni).

Pour la première fois l'Europe se dote d'un texte normatif qui, sans être parfait, n'en reconnaît pas moins des droits aux peuples qui s'expriment dans une langue non-officielle à l'échelle d'un Etat. La convention prévoit des mesures en faveur de l'emploi des langues visées dans la vie publique (enseignement, médias, justice, autorités administratives et locales, etc) et un mécanisme de contrôle de leur application. Elle représente un grand espoir pour les populations dont la langue n'est ni reconnue légalement, ni protégée contre l'assimilation, ni promue dans la vie publique. En France des millions de citoyens sont concernés.

Il est évident que l'amendement à la Constitution qui fait du français "la" langue de la République rendra encore plus difficile qu'auparavant la ratification d'une telle convention par la France. De l'avis de plusieurs professeurs de droit constitutionnel, cette disposition aurait pour effet de rendre inconstitutionnel tout futur projet de loi ou toute convention internationale qui viserait à doter d'un statut officiel les langues traditionnelles autres que le français. Interrogé sur le sujet par plusieurs parlementaires, Roland Dumas, ministre des Affaires Etrangères et proche de François Mitterrand, a eu pour tous la même réponse : *"Cette Convention contient des dispositions incompatibles avec nos principes constitutionnels tels que l'égalité des citoyens devant la loi, et contraires à notre législation pour ce qui concerne l'emploi des langues régionales dans les services publics et dans la vie économique et sociale"*.Une fois de plus le principe d'égalité est dévoyé pour justifier la dictature d'une langue et d'une culture sur les autres. En bon français on appelle cela du totalitarisme. Et le ministre d'ajouter : *"En particulier l'emploi des langues régionales dans les organes juridictionnels serait en opposition avec le principe de l'utilisation de la langue française par les juridictions, posé par l'ordonnance de Villers-Cotterêts de 1539"*. On notera que l'argument du ministre est juridiquement faux puisque la Révolution a aboli les édits royaux. Politiquement parlant, il est curieux de voir ceux-là mêmes qui ont jeté aux oubliettes le traité d'Union (et non pas d'annexion) entre la Bretagne et la France de 1532 se référer à une ordonnance royale de 1539 pour justifier leur politique linguistique discriminatoire. Mais quand l'hypocrisie et la fourberie sont au pouvoir, tout est permis.

Une action maintenant

Cela dit, la période paraît propice pour obtenir satisfaction avec la ratification de la Convention européenne et par-là même une première reconnaissance par la France des langues traditionnelles telles que le breton et des peuples dont elles sont l'émanation. En effet, d'ici les élections législatives de mars 1993, le pouvoir socialiste aux abois voudra se prémunir des remous, ne serait-ce que pour limiter les dégâts qui s'annoncent sérieux et ne pas hypotéquer son avenir à moyen terme (présidentielles en 1995). Un courant d'opinion peut et doit se manifester en faveur de la ratification de cette Convention qui mettra le pouvoir sous pression.

A cette fin l'ALE a suscité la création, à l'échelle de l'Etat, d'un "Comité pour la ratification par la France de la Convention européenne sur les langues régionales ou minoritaires". On trouve parmi les premiers signataires Robert Lafond, universitaire, écri-

vain et occitaniste bien connu, Alain Fenet et Yves Plasseraud, juristes et respectivement président et secrétaire général du Groupement pour les droits des minorités, Joseph Yacoub, professeur en sciences politiques et consultant international sur les minorités. En Bretagne l'UDB a proposé au monde politique, culturel et syndical de mettre sur pied un comité breton indépendant dont l'objet premier serait de mobiliser l'opinion publique bretonne. L'Union des enseignants de breton, Jean-Louis Merrien, porte-parole des Verts au Conseil régional, et Bernard Uguen, conseiller régional de Génération Ecologie, Alain Gouriou, maire de Lannion, y ont déjà répondu favorablement. Une pétition circule depuis le mois de juillet. La rentrée de septembre s'annonce comme un rendez-vous décisif. Les Bretons sauront-ils saisir l'opportunité que leur offre le Conseil de l'Europe ? A suivre...

C. GUYONVARC'H

Appel pour la ratification par la France de la convention européenne sur les langues régionales ou minoritaires

A recopier ou à découper et à retourner à UDB, BP 215, 44007 Nantes Cedex 07.

Au terme de quatre années d'âpres négociations, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté, le 29 juin 1992, la Charte européenne des langues régionales et minoritaires sous la forme d'une convention. Pour la première fois, l'Europe se dote d'un texte normatif qui reconnaît des droits aux peuples européens qui s'expriment dans une langue "non-officielle à l'échelle d'un État".

La convention européenne prévoit des mesures en faveur de l'emploi des langues visées dans la vie publique (enseignement, justice, autorités administratives et locales, médias, etc.) et un mécanisme de contrôle de leur application. Elle accorde également un traitement particulier aux "langues dépourvues d'un territoire" comme le yiddish ou le romani. Elle entrera en vigueur dès lors que cinq États membres l'auront ratifiée.

Cette convention sera d'une utilité relative, sinon comme garantie internationale dans les États où les langues régionales ou minoritaires sont déjà dotées d'un statut officiel dans la loi ou la constitution. Elle représente, en revanche, un progrès considérable pour les populations dont la langue n'était ni reconnue légalement, ni protégée contre l'assimilation, ni promue dans la vie publique. En France, de nombreuses populations sont dans cette situation. En effet, les autorités centrales de l'État français ont toujours refusé jusqu'à ce jour de reconnaître les langues territoriales que sont le corse, le breton, le basque, l'occitan, le catalan, le créole, l'alsacien, le francique, le flamand et le franco-provençal, de même que les langues communautaires que sont le yiddish et le romani. Plusieurs millions de citoyens sont ainsi discriminés dans ce qui fonde leur identité. L'Europe offre à la France l'occasion d'effacer cette discrimination et de commencer la "réparation historique" promise par le président Mitterrand en 1981.

La ratification du traité de Maastricht ouvre la perspective d'une Europe intégrée. La ratification de la convention européenne sur les langues régionales et minoritaires contribuerait à rassurer ceux qui s'inquiètent du but ultime de la construction européenne et du fonctionnement peu démocratique des institutions bruxelloises. L'Europe ne doit-elle pas se construire à partir des peuples et des régions, dans leur diversité, sauf à prendre la forme d'un nouvel Empire centralisé où les grands États et un cénacle de "décideurs" politiques et économiques dicteront leur loi au plus grand nombre ? L'intégration européenne rend urgent le développement de la démocratie de base suivant les principes du fédéralisme : autonomie et participation.

C'est pourquoi les signataires encouragent le gouvernement à soumettre au Parlement, dans les meilleurs délais, la convention européenne sur les langues régionales ou minoritaires, pour ratification.

La France doit rattraper le temps perdu et se mettre à l'heure de l'Europe des Cultures.

Nous soutenons l'appel pour la ratification par la France de la convention européenne sur les langues régionales ou minoritaires.

Nom .....

Adresse .....

Signature :

Enseignement

L'enseignement du breton dans l'enseignement public en I et V

Les efforts ont tout de même porté leurs fruits, même s'il reste toujours des points pas très satisfaisants.

Néanmoins, un protocole a pu être signé entre l'Inspection Académique d'I et V, les enseigants de breton, l'APEEB, et certains syndicats d'enseignants, qui orgainsent, pour une durée de 3 ans, l'enseignement de la langue bretonne dans le secteur public.

*Dans certains domaines, des progrès ont été réalisés par rapport aux années antérieures : création, à la rentrée **93** d'une maternelle bilingue qui complètera la filière existante. (Nous avons réussi à maintenir cette dernière dans le centre de Rennes, à l'école de la Liberté).*

D'autre part, si le nombre des établissements secondaires dispensant des cours de breton n'augmente pas, ceux-ci se feront dans de meilleures conditions (continuité). Pour les lycées, il a été possible, notamment, grâce à l'action des enseignants de breton, d'obtenir un assouplissement au niveau des options, permettant au breton de pouvoir y figurer (LV 3). A signaler aussi : réorganisation et remise sur pied de cet enseignement à Saint-Malo et Redon, où il était devenu moribond.

*Autre nouveauté : dans les établissements autres que ceux mentionnés dans le protocole, il sera possible d'organiser des cours à raison de 2 h/semaine dans le cadre des **ateliers de pratique,** s'il existe une demande. Cela suppose que celle-ci soit recensée, d'où l'importance, pour les élèves, de contacter le chef d'établissement.*

Ces mesures sont évidemment insuffisantes, et ne concernent que l'I et V. En effet, chaque département négocie "dans son coin". Faute d'un statut des langues "régionales", au minimum pourrait-on envisager un protocole unique pour toute la Bretagne !

Kenavo

D. Lallouette

FILIERE BILINGUE :

A noter qu'une maternelle **bilingue** sera créée à la rentrée **93** à Rennes, école du Faux-Pont.

En **primaire,** enseignement du CP au CM2 à l'**école de la Liberté.** Le breton est utilisé progressivement avec le français pour les différentes matières du programme et dans la vie quotidienne des classes ;

Au **collège** Émile Zola : 3 heures d'enseignement du breton et 3 h 30 pour l'histoire-géographie et l'éducation civique en breton ;

Au **lycée** Émile Zola, le breton est considéré comme LV2 bis.

COLLÈGE :

A partir de la 6e (option facultative) : 2 heures/semaine avec assurance d'une continuité les années suivantes dans les collèges **Jean Moulin** et **La Motte-Brûlon** à Rennes ; **Duguay-Trouin** à Saint-Malo et **BEAUMONT** à Redon.

En 4e et 3e : Possibilité dans les mêmes établissements indiqués ci-dessus de prendre le breton comme LV2 en 4e, en 1992.

LYCÉE :

A partir de la seconde : option LV3 : 3 heures/semaine dans les établissements suivants en seconde, avec continuité les années suivantes : **Lycées Bréquigny** et **Zola.** Ainsi que lycée **Jacques Cartier** à Saint-Malo et **Beaumont** à Redon.

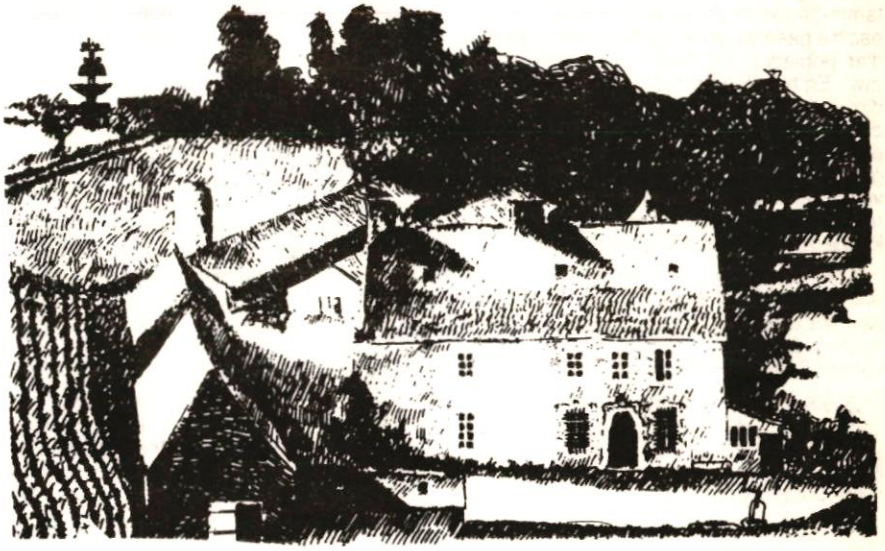
En classe de première et terminale (option facultative) : 2 heures hebdomadaires en 1re et terminale dans les lycées précédents et dans les établissements suivants : **lycées Châteaubriand, Jean Macé** et **Joliot-Curie.**

Atelier de pratique : dans tous les établissements indiqués ci-dessus et **dans d'autres qui en feront la demande,** 2 heures hebdomadaires d'atelier de pratique peuvent être mis en place en classe de **seconde.**

Les personnes intéressées pour suivre l'enseignement de breton sont invitées à faire la demande près du directeur d'un établissement figurant ci-dessus ainsi que dans tout établissement autre pour une éventuelle mise en place d'atelier de pratique. **Il donne lieu à la dérogation aux secteurs scolaires.**

Contacter l'**APEEB** (Association des parents d'élèves pour l'enseignement du breton, BP 2507, 35025 Rennes Cedex) pour toute précision.

POBL VREIZH



Glizarc'hant

Romant kazetenn
gant Fañch Treger
Eil lodenn :
Tregont vet rann

Vakañsoù e Breizh

– Ha neuze Erwan, petra ar peus graet e-pad da vakañsoù ? eme Baol ar Gwilhou da Erwan ar Sidaner, e gamalad labour p'en em gavjont asambles adarre e dibenn miz Eost.

– A ! Paol, er bloaz-mañ omp chomet e Breizh, ma gwreg ha me. Labourioù hor boa da ober er gêr ha setu ne oa ket aes deomp distokañ kalz ha neuze gouelioù bras a oa e Breizh er bloaz-mañ. Hag a-benn ar fin n'eo ket falloc'h dispign er arc'hant en e vro, n'eo ket gwir Paol ?

– Geo da, Erwan

– Da gentañ omp bet e gouelioù meur Brest. "Brest 92" evel ma veze lâret. Ur bern bigi kozh a oa du-hont hag ivez ur mor a dud a-hed ar pemp kilometrad kae bennak a oa ret galoupat. Kalz a draoù dedennus a oa da welet ha da glevet met skuizhus tre e oa bale evelse e-pad eurvezhioù hag eurvezhioù.

Daoust ma n'int ket gouelioù breizhek rik, gouelioù eus a seurt-se a zegas brud da Vreizh memestra. Moarvat e vije bet posupl silañ muioc'h a vrezhoneg dre an uhel-gomzer ha n'eo ket hepken an hevlep frazenn lâret hag adlâret meur a wech e-pad en deiz. Ne oa ket aes kennebeut kaout peadra da zebriñ, foulet ma oa ar stalioù debriñ gant ar c'horfoù naonek o klask tostaat dezhe. Met ret e oa gortoz e-pad pell amzer en e sav. Eüruzamant ne oa ket re domm an amzer.

– Petra en deus plijet dit ar muiañ Erwan ? eme Baol.

– O ! diaes e lâret Paol, kement a draoù evel ma oa. Plijout a ra din ar bagoù kozh, al listri bras dre lien, met an diskouezadegoù a oa dedennus ivez – tri-ugent bennak en holl – ha neuze ar micherioù kozh. Met ar pezh a blij din dreist-holl eo ar skulterezh war goad ha ne vanke ket a gizellerien du-hont, me lâr dit. Zoken, e oa unan a laboure gant un heskenn-dredan. N'eo ket gevier !

– Hag e Douarnenez ? eme Baol.

– E Douarnenez e oa klenkoc'h ar gouel. E Brest e oa un tamm divent. E Douarnenez ne oa ket ret galoupat kalz. Posupl e oa azezañ da selaou muzik hag aesoc'h e oa tostaat ouzh ar bigi. A-hend-all e oa ar memes gouel evel e Brest gant muioc'h a aergelec'h, me soñj.

E dibenn miz Gouere omp bet e Landreger o lidañ kantvet deiz-ha-bloaz marv Ernest Renan. Ne oa tamm ebet heñvel ar gouel-mañ ouzh gouelioù Brest ha Douarnenez evel-just daoust ma oa ivez diduamant : muzik ha dañsoù diouzh an noz, div abadenn gwelet ha klevet gant tanioù-arvest ha zoken un droiad betek enez Vriad gant ur vag war roudoù Ernest gozh.

Ur seurt gouel skiantel a oa hemañ kaset war-raok gant pennoù bras deuet diouzh meur a vro. Bet ez eus prezegennoù uhel a-wechoio ha tabutoù ivez. Boued spered fonnus n'eus forzh penaos hag a rae diouer un tamm er gouelioù meneget a-raok.

E dibenn miz Eost, en Oriant, e oa ar gouelioù etrekeltiek evel bep bloaz. Ur gouel breizhek eo hemañ, anat eo. Koulskouden amañ c'hoazh e oa dister lec'h ar brehoneg. D'ar sul ar beure e-pad an dibunadeg vras e ruioù kêr en doa mil boan an displeger o tistagañ hep drailhañ anezhe an nebeut a c'herioù brezhoneg en doa da lenn, zoken anvioù ar c'helc'hioù hag ar bagadou. Goude kreisteiz ne oa ger brezhoneg ebet en abadenn veur.

– Da vihanañ, ne oant ket drailhet neuze, met trist eo se memestra, eme Baol.

– Ya, sur. Euruzamant e oa bet diskouezet d'ar sadorn da noz "ar Basion vras" gant strollad Bro Bagan. Ur marzh eo gwelet an arvest-se, ur marzh !

– Ya, klevet am eus e oa dispar, eme Baol. Goulven Kerbelleg, hennezh a zo ur mailh, me lâr dit !

– Ya, sur ha n'eo ket marteze, eme Erwan. A-hend-all e oa abadennoù a feson ivez er "pub" diouzh an noz pe neuze er "forum" war an deiz.

Souezhet kaer on bet evelkent o klevout ur plac'h yaouank o kanañ "An hini a garan" war un ton rock da heul he strollad.

– Ba ! na petra 'ta ? eme Baol.

– N'am eus ket gellet mont da ouelioù Kerne da Gemper na d'ar Sant Loup da Wengamp, siwazh din met tapet eo ganin kemer perzh en ur sizhunvezh dansoù Breizh hag Iwerzhan e Berc'hed-Confort hag e Mantallot. Ar re-mañ n'int ket kêrioù bras met startijenn a gaver enne ha plijadur a vez dalc'hmat eno e touez tud ar vro ha tud all deuet eus a bell bro.

– Ya, gwir eo, eme Baol, bet on warlene. Ur seurt Europa vihan a vez eno e-pad ur sizhunvezh.

Europa ? Peseurt Europ ?

Lavaret hon eus endeo penaos a teu tamm-ha-tamm un dispac'h nevez, un dispac'h a gaso da get ar stadioù hag a roio lañs d'ar pobladoù, da lavarout eo d'ar broioù gwir. En hevelep mod e oa bet savet ar stadioù e-lec'h an domanioù hag ar c'hestell dalc'het gant an aotrouien. Hogen, ret eo paeañ bep gwech priz ar fazioù bet graet gant tud ar reizhadur diskaret. Biskoazh ne vez graet un dispac'h hep gwalldaolioù – hemañ evel ar re all – Arabat faziañ koulskoude, a-zivout abeg ar gwalldaolioù-se.

Ar brud, ar skignerezh ofisiel – hini ar stadoù – hag int en o sach diwezhañ a flatr "adsavidigezh" ar vroadelouriezh. Evel-se e tennont o mad eus skeudenn an amzer, divrud anezhi evit gwir.

Diroll eo seurt kemmesk ! N'eus liamm ebet etre "uhelvennad" an Nazied, a felle dezho mac'homañ Europa a-bezh dre nerzh, ha c'hoant pep pobl, pep gouenn bezañ ranzavet doujet ha bezañ mestr war he dazont.

Gwalldaol ar mare-mañ a zo eilpenn ar stadoù, abeg pennañ. Int eo a fell dezho peurastenn ar fazioù o deus kondaonet anezho. Liesaet ar minorelezioù dre rannañ ar pobladoù ha dre-se e deus krouet minorelezioù nevez, zoken e lec'hioù ne oa tamm ebet anezho. Dav e oa dezho distrujañ ar pobloù evit bezañ gouest da reizhañ o galloud war o rivinoù.

Ma'z eus feulster e Karabac'h-Uhel, dre giriegezh Stalin eo, o vezañ bet ijinet ar vro - se dre widre, enni un enezennad armeniat e - touez Azeried. Ma'z eus feulster e Krimea, Oukraina pe Moldavia eo en abeg da drevadennoù rusian krouet eno dre widre. Kalz skouerioù all a c'hellfe bezañ diskouezet c'hoazh. Ma'z eus feulster er stad anvet "Yougoslavia", daoust ha n'eo ket peogwir eo bet kaset Serbed e Kroazia pe e Bosnia ? Krediñ a raed e lakfed kreñvoc'h ar "stad" ijinet ?

A-wechoù koulskoude e vez komprenet ez eo echu gant amzer ar stadoù hag ez eo furoc'h dezho mont gant avel an Istor. Neuze e chom sioul an traoù en desped da ziouganoù trechalus ar c'hazetennoù, ar skingomz hag ar skinwel. Gwir eo er eo direnket o c'helaouennadur.

Eus stad Tchekoslovakia e komzomp. Anat. Eno eo bet komprenet e oa deuet ar mare da reiñ en-dro o frankiz d'ar bobl dchek ha d'ar bobl slovak. Neuze e c'hellint sinañ un emgleo a-zivout o darempredoù da zont. Un dudi mar gellint kaout darempredoù didorrus e-pa pell.

Interestoù boutin a vo goude bezañ bet o vevañ asamblez e-pad un amzer hir a-walc'h. O sevenadurioù o do levezon kenetrezo.

Dre-se ne c'heller ket chom hep bezañ a-du gant unanidigezh Europa, war an diviz ec'h asant ar stadoù er eo echu gant o c'henreizhadur. Hogen Stad-Frañs ne fell ket dezhi e chomfe bev ar pobloù renet ganti. Ne blij ket deomp seurt Europa.

Sklaer eo tro-bleg Pariz. O stad a zo en arvar da vezañ dismantret. Mont a ra war he c'hiz e-barzh an "Ile-de-France". Peurrest ar stad a ya d'ur seurt "no man'sland" evel ma vez lavaret e galleg... yezh ar Republik, ar stadig parizian oc'h en em guzhat a-dreñv dezhi. Klask a ra dastum pep obererezh war he zachenn en ur dreiñ peurrest ar C'hwec'h-kogan da vezañ un dezerzh : ma prenjez ma ed eus ar Beauce e tilezfen dit gwirioù ar pesketaerezh en ur gas da get bigi Breizh... Hag al listri da leskiñ war gaeoù hor porzhioù-mor... Ma prejez ma c'hirri-tan graet e-kichen Pariz e lakjen kouerien ar c'hwec'h-kogn da steuziañ ma c'hellfez kreskiñ da re...

Evel-se emañ ratozh tud Pariz evit kreñvaot gonidigezh al legumachoù en o rannvro, prenañ ar pezh a vanko dezho e Bro-Spagn pe er Broioù-Izel ha kas 4000 liorzher legumajoù eus Bro-Naoned diwar 5000 da steuziañ.

Porzh-mor Naoned ne chom mui anezhañ nemet an eñvor. Ket eo da get ar savadegoù - listri (7000 den o labourat enno ha miliadoù all en-dro dezho). An tiez oc'h ober gwispid a ya da vruzun. Ne chom stal vras ebet n'he dije he fann nemet a Pariz-Nazer, hag ar porzhioù etrezo nemet donz a zo o krakvevañ.

E-keit-se – ret eo hen gouzout – oberiataerien veur ar brasañ gonid e rannvro Bariz (n'heller ket ober "kouerien" anezho) a bren evit un nebeut gwenneien an tachennoù dilezet, hag hol labourerien-douar o vont d'an dienez ; tra ma'z eont da glask o bara gant an dud dilabour, gonideien veur hag a chom e Pariz ha tro-war-dro ha difennourien Europa diouzh an dibab a sent rik ouzh kemennadurioù brussel. Pegement dre gant a zle bezañ lakaet da fraost ? Kudenn ebet ! Sellit 'ta : lakaat a reont da fraost an douar bet prenet digant hor c'houerien-ni evit netra hag e vironT o hini en e bezh...

N'eo ket diaes, neuze, kompren perak ne oa ket ar sindikadoù hag ar strolladoù (kostezennoù) politikel a-du gant al labourerien-douar o c'hronnañ Pariz. Perak ? Diouzh Pariz int renet.

Garzhir a Raez
Aldrig a Naoned



Ur ganol skinwel e brezhoneg !

D'ar gwener 17 a viz Gouere 1992 e oa bet izili eus Stourm ar Brezhoneg o klask kemer ar gaoz er-kerz un abadenn "Thalassa" skignet gant FR3 war-eeun eus Douarnenez.

Fellout a rae da Stourm ar Brezhoneg embann :

– e sav taer a-enep da waskerezh hor yezh gant ar Stad C'hall ha gant he benvegoù yoc'hstlenn, FR3 end-eeun na skign nemet bruzunoù brezhoneg pa gar (ne vo ket a abadennoù brezhoneg war Fr3-Breizh e-pad an hañv) ;

– e c'halv an holl Vretoned d'en em unaniñ a-benn gounit ha sevel ur gwir ganol skinwel e brezhoneg.

Se o doa klasket izili Stourm ar Brezhoneg displegañ sioul dirak kameraoù FR3 o treiñ war lestr ar morlu gall "Le Mutin". Martoloded an arme avat o doa moustret taer hor striv.

Penaos implijout referendum Maastricht evit kas implij ar brezhoneg er vuhez foran war-raok ?

A-raok dilennadegoù an 22 a viz meurzh 92 am boa bet tro da lenn war "Le Monde" en devoa renket unan hag a oa war ar renk evit an dilennadegoù-se adober e zanvez brudañ (matériel de propagande) o vezañ na oa ket divyezhek. Iskisat tra, a soñjo Bretoned 'zo, met e Bro Elzas e tremene kement-se.

Neuze, ez eus deut da soñj din lakaat da dalvezout a-du ganeomp un dra hag a zo kentoc'h a-enep deomp : pennaenn (principe) "Bro C'hall unan ha disrannus".

Ma renk bezañ divyzhek an traktoù hag ar follennoù vot e Bro Elzas, penaos nac'hañ ouzh ar Vretoned kaout kemend-all ?

Penaos ober er pleustr, rak berr eo an amzer ganeomp :

– en em dibab da gaout eus Bro Elzas skouerioù hag a ziskouez ez eo divyezhek an traoù vot eno,

– ma 'z eus, kaout an testennoù ofisiel a lak an traoù da vezañ evel)-se,

– goulenn ouzh prefeded departamantoù Breizh lakaat an danvez vot da vezañ divyezhek, ha, ma nac'hont, mont dirak al lezvam o klemm n'eo ket bet heuliet ar "principe d'égalité" etre ar C'Hallaoued,

– aliañ an dud da votiñ a-du gant Maastricht, met da votiñ "Ya",

– evit ur wech, e c'hellfemp marteze kaout un tamm skoazell gant ar PS rak ma vez nac'het, kement vot "Ya" a vo kontet da nul, sot e vefe pa glaskont kaout ar muiañ posupl a vouezhioù "Ya".

L.G.

'BENN WARHOAZ VO DEIZ C'HOAZ

gant Glenn LENNON

Dindan anv an oberour *"Glenn Lennon"* eo bet lakaet e anv "kozh" : Gwillou Kergourlez. Evel-se e vo anavezet diouzhu, ur C'hernevad, oberour *Bitekle,* ur pezh-c'hoari embannet war *Brud Nevez* (N° 22) ha bet c'hoariet gant Teatr brezhoneg Penn ar Bed, pempzek vloaz bennak 'zo. Oberour ivez ar pezh-c'hoari *Dahud Brud Nevez* (N. 48-49) ha c'hoariet ivez gant an hevelep strollad.

'Benn warhoaz vo deiz c'hoaz a zo ivez ur pezh-c'hoari. Krouet eo bet d'an 18 a viz Gouere er bloaz-mañ e Landerne da-geñver Goulioù Kann al Loar. Keuz am eus peogwir n'on ket bet da welet ar pezh-c'hoari-se. Lenn ur pezh-c'hoari a zo mat, arvestiñ outañ a zo gwelloc'h.

Peogwir ar pezh-c'hoari-se a zo un doare pezh-c'hoari-polis n'on ket evit kontañ deoc'h an istor. Ur paotr hag ur plac'h, teroristed yaouank, goude bezañ laeret un tibank e Rosko o deus c'hoant da vont da Vro-Iwerzhon a-benn reiñ sikour da dud an IRA. An tempest a gas o bag war reier un enezenn vihan eus Iwerzhon. Eurus int o kavout repu du-hont en ur plas iskis.

Kejañ a reont gant tud iskis ivez. Sam, da gentañ ha gant e vignon, Dok, e vedisin da c'houde. Tud an IRA ?... Tud oc'h ober goap outo ?... Hag avanturioù all. Avanturioù egiz Tintin ! Hag un dibenn dic'hortoz.

Evel un diskan e vo klevet : "Benn warhoaz vo deiz c'hoaz"...Er Beurbadelezh e vev ar Gelted !

Ur pezh-c'hoari iskis awalc'h ; lec'h ma vo da brederiañ goude ma vo echu an abadenn.

G.M.

'Benn warhoaz vo deiz c'hoaz, Glenn Lennon (Gwillou Kergourlez). *Brud Nevez.* 88 p., 30 L en holl stalioù-levrioù, pe hep mizoù-has digant *Mesidoù,* 40 Ru ar Republik, 29200 Brest.

KLEUZIAD HA KAEA

gant Mikael MADEG

"Kleuziad ha kaea, labour ar hleuziou e Bro-Leon". "Studiadenn kaset da-benn gant Mikael Madeg". Evel-se e vo lennet war golo al levr embannet gant *Brud Nevez.* Gant poltred an oberour, kredabl bras, o kempenn ur c'hleuz.

Kavet e vo goude an dedienn da Loeiz Roparz ha da Jañpi Roue, tad-kaer Mikael Madeg, tennet eux *"Kan an douar"* (Al Liamm. 1973) teir gwerzenn eus Anjela Duval :

"Ne gavan tamm ebet plijus gwelout kleuzioù va Bro ;

Framm ha stern ar Broioù Kelt ;

Razhet didruez ha diskiant".

Graet en deus Mikael Madeg un enklask e-touesk Leoniz, brezhonegerien a-vihanik, an holl. Roet e vez o anvioù : tregont bennak hag o farrezioù a orin. Ur geriadurig *"Geriou "micher" al labour kleuziad e Bro Leon"* a-benn reiñ sikour d'al lennerien. Ur c'hasedig a vo kavet ha roet ivez *"Roll ar pennadou kaoz a gaver war ar hasedig"* ha ar pennadoù-se (gant notennoù MM e traon ar pajennoù). Goude un nebeud tresadennoù e vo kavet *"Studiadenn".* Adkavet e vo komzoù ha soñjoù bet moulet dija war ar pajennoù lennet. Komzoù all a vo kavet hag ivez soñjoù MM.

Da echuiñ : *"Penaoz sevel eur hleuz",* kuzulioù M. Madeg ; rak MM n'eo ket ur "saver-levrioù", mad ivez ur "saver-kleuzioù". Ur sikour vat evit ar re o defe c'hoant sevel, adsevel pe kempenn kleuzioù.

Tregont vloaz 'zo un apotiker eus Bro-Gerne en doa lavaret din : *"N"ouzon ket perak eo bet savet ar c'hleuzioù. Met pa vo distrujet ar re-se e vo komprenet o zalvoudegezh. Rak ar re gozh n'oant ket sot awalc'h evit labourat en aner".*

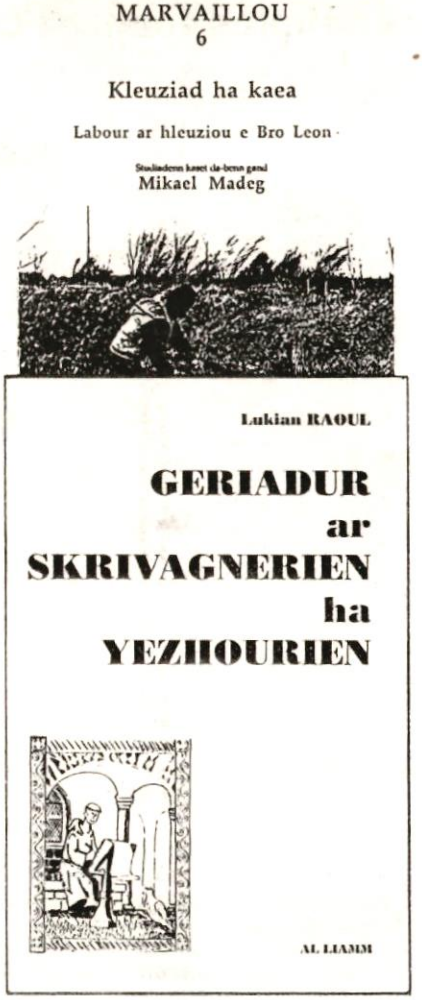
Meur a hini, e studiadenn MM, a ro dimp ar respontoù.

Ul leor gant ur bern traoù dedennus ; met il levr savet fall, gant re a draoù lavaret hag adlavaret, kemmesket. Leor Patrig Gouedig *"Enez-Eusa",* (Brud Nevez 1984) a zo skouer ar pezh a heller tennañ eus enrolladurioù : sevel, evel-se ur studiadenn, plijus da lenn ha klok koulskoude.

Emañ Brud Nevez o klask unan bennak – hag a vo paeet – evit treiñ levr MM e galleg. Ma n'en deus ket an oberour c'hoant treiñ e levr, piv, koulskoude, a rafe gwelloc'h egetañ ? Un digarez brav dezhañ evit adkempenn e labour hag ober ur "studiadenn" da vat, ha n'eo ket ur c'hemmeskad.

G.M.

Kleuziad ha kaea, Mikael Madeg. *Brud nevez.* Skeudennet gant Tudu Huon ha Jean-Yves André. 165 p., 50 L en holl stalioù-levrioù, pe hep mizoù-kas, digant *Mesidou,* 40 Ru ar Republik, 29200 Brest.



Un oberenn bouezus embannet gant AL LIAMM

GERIADUR ar SKRIVAGNERIEN ha YEZHOURIEN VREZHONEK

gant Lukian RAOUL

Er bloavezh 1957 e oa bet embannet gant Al Liamm "Istor lennegezh vrezhonek an amzer-vremañ", un oberenn brizius-meurbet savet gant Abeozen (Fañch Elies). Peurwerzhet eo abaoe pell al levr-se, hag ezhomm bras e oa eus un oberenn all o taolenniñ hor sevenadur moulet betek bremañ ! Kalz a dud a oa o c'hortoz un oberenn a seurt-se, o gwalc'h o devo gant levr nevez Lukian Raoul : *Geriadur ar Skrivagnerien ha Yezhourien vrezhonek,* "ul labour enklask divent evit e sevel", o kregiñ gant Ivonet Omnes en deus legadet deomp ar frazennoù brezhoneg skrivet koskan (14 vet kantved) hag oc'h echuiñ er bloaz-mañ gant Fañch Kervella, ar gwalarnour brudet en deus graet kement evit derc'hel d'ur yezh yac'h. Gant furnez n'en deus Lukian Raoul meneget en e c'heriadur nemet an dud aet da anaon a-raok miz Meurzh 1992. Salv ma ne vo ket ret dezhañ embann ur stagadenn a-raok un toullad mat a vloavezhioù !

432 bajennad a zo el levr, ha 61 poltred, kalz diouto diembann, ha fromus-kenañ sellout outo. :Chom a raer souezhet dirak puilhder an diskleriadurioù ha resisadurioù a gaver ennañ.

Pedet e vez al lennerien da zegas o evezhiadennoù, ne weler nemet gourc'hemennoù kalonek da ginnig. Dediet eo an oberenn d'an Itron de Bellaing he deus "roet kalon da Lukian Raoul da stagañ al labourmañ, ha skoazellet anezhañ en un doare efedus". Menegomp eo bet embannet al levr gant skoazell Skol-Uhel ar Vro hag hini Kuzulioù Meur Penn ar Bed hag Aodoù-an-Arvor. Ar priz ? dereat-kenañ, izel zoken : 150 lur.

N'heller nemet hetiñ groñs en em gavoo peurwezhet buan, ha kavet en holl levraouegoù, boutin pe brevez. Un arouez a spi en amzer da zont Breizh hag he yezh eo gwelout embannet ur seurt oberenn !

Alban LAGADEC

Goulenn al levr el levrdiez, pe digant an Dimezell Janed Queillé, 20 rue du Petit-Trotieux, 22200 Gwengamp, CCP 1136 82 P Roazhon (150,00 + 15 % a vizoù-kas).

Rallye, Bridel, deux défaites économiques de la Bretagne

Nombre de défaites subies par la Bretagne s'expliquent par la division des Bretons et surtout par celle des élites. Souvent les élites manquent de cohérence. Ceci est valable pour tous les domaines : politique, économique, social, culturel, etc. Dans le domaine, nous avons deux exemples éclatants : Rallye et Bridel.

I. Rallye

Rallye a été fondé par Jean Cam, natif du Centre-Finistère, de Landeleau plus exactement. Jusqu'à la reprise par Casino, les dirigeants de Rallye ont assumé leurs responsabilités économiques vis-à-vis de la Bretagne. Avec le rachat de cette entreprise bretonne par le groupe français, des centaines d'emplois sont menacés. Mais comment en est-on arrivé là ?

A la mort de Jean Cam, en 1985, lui succède son fils Albert. Très vite, il prend conscience de la dimension européenne du marché de la consommation : il lui faut grandir. Cette croissance empruntera la voie de la croissance externe : acquisitions de "Genthy" et de "Disque Bleu". Pour mener à bien cette politique, Albert Cam propose l'introduction de Rallye en Bourse. Mais, la famille, et notamment son beau-frère Jacolot, refuse cette entrée en bourse par crainte de perdre son pouvoir, crainte, peut-être, d'une OPA, mais donne son accord pour cette politique d'expansion.

On constate donc que si la famille Cam était d'accord sur les objectifs, elle était par contre divisée sur les moyens : elle refuse d'accorder les moyens au président Albert Cam. Elle envoya donc Albert au "casse-pipe". Aujourd'hui, elle lui fait porter la responsabilité de cet échec. Certains des propos tenus à l'encontre d'Albert Cam sont à la limite de la décence, frisent la calomnie.

Entre temps, la société Sully, représentée par Jean-Charles Naouri (ex conseiller de Bérégovoy) est entré dans Rallye SA (*Le Progrès de Cornouaille*, 4-4-92). C'est ce conseiller de Bérégovoy qui permettra à Casino d'acheter Rallye. Dans Rallye Sa est présent aussi Yves Le Baquer, président du Crédit Mutuel de Bretagne, mais en tant que représentant de la société COFICAM (Compagnie Financière Cam). Cet échec d'Albert Cam est aussi l'échec du Crédit Mutuel de Bretagne avec son club des 30, destiné à maintenir les centres de décisions en Bretagne. Ce vulgaire raid risque d'entraîner un dépeçage de Rallye, accompagné de nombreuses fermetures, de nombreux licenciements, notamment au niveau de la centrale d'achat.

II. Bridel

Ces derniers temps, l'affaire de l'Union Laitière Normande (ULN) a fait beaucoup de bruit : son rachat opposait 2 groupes : Besnier et Bongrain. C'est ce dernier qui l'a emporté. Il y a dix ans de cela, le premier avait racheté Bridel, puissant groupe laitier breton. (Il se plaçait au 4e rang hexagonal).et qui pesait 1 milliard de litres de lait, 5,5 milliards de chiffre d'affaires, 2.300 salariés. Vers le milieu des années 80, Émile Bridel commence à préparer sa succession. Paribas et le Crédit Lyonnais entrent dans le capital Bridel et doivent préparer son entrée en Bourse.

Le 26 octobre 1987 éclate le krach boursier ; cela a dû faire réfléchir Émile Bridel. Finie donc l'entrée en Bourse et fini les capitaux de Paribas et du Crédit Lyonnais. Ce coup engendre des différents entre Émile et ses enfants. Le groupe Bridel cherche ensuite à se marier pour assurer la pérennité de l'entreprise et trouver de nouveaux fonds. Par haine idéologique, Bridel écartera les propositions de la coopération bretonne et s'alliera avec Besnier.

Du coup, toutes les entreprises laitières bretonnes sont marginalisées par ce mariage. La réponse ne se fera pas attendre : la Cana d'Ancenis (44) et Coopagri fusionnent leurs activités laitières en créant Laita (1 milliard de litres de lait). Ce rachat de Bridel par Besnier entraîne là aussi, une émigration des centres de décision.

Là encore, nous voyons les ravages causés par les désaccords familiaux, la crainte de la perte de pouvoir par l'entrée en Bourse. Par ces désaccords, les Bretons sont perdants sur toute la ligne (centre de décision, pouvoirs, emplois, etc.). Ces deux exemples sont à méditer... Une sacrée leçon !

H.P.

Hasard ? Peu de temps avant le changement de direction, le Rallye de Lannester a abandonné sa politique de signalisation bilingue français breton.



L'Association pour la sauvegarde du Patrimoine breton organisait à Carnac le 19 juillet, une manifestation pour protester contre les projets immobiliers, contre le belvédère et les grillages, pour la protection des mégalithes. Alain Barrière participait au rassemblement. Nouveau rassemblement le 19 septembre à Kermaria.

Les assemblées élues de Bretagne et le statut des langues et cultures régionales

A la fin-juillet, 615 vœux en faveur d'un statut officiel pour la langue et la culture bretonne, ainsi que pour les autres langues et cultures régionales ont été réunis par E.L.Y., comité breton "Evid Lezenn ar Yezou)" (Pour la loi des langues).

Sur ce nombre, 518 ont été émis par des municipalités de Basse-Bretagne, soit par tout près de 90 % des 580 communes que compte la région bretonnante. L'ensemble de ces requêtes municipales se trouve très fortement appuyé par les multiples résolutions du même ordre de nos 5 conseils généraux, du CES et du Conseil régional de Bretagne, celui-ci ayant précisé qu'il continuera à relayer une aspiration nettement majoritaire de la population bretonne.

Les communes de la Haute-Bretagne sont ou vont être également sollicitées par E.L.Y. pour le Statut demandé : en effet, la culture gallèse représente l'un des aspects du patrimoine et de l'identité de la Bretagne et, à ce titre, doit être protégée et encouragée. Déjà, E.L.Y. a recueilli 96 vœux dans ce sens de conseils municipaux du Pays Gallo (appuyés par les Assemblées départementales de Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine).

Une série de propositions de loi ont été enregistrées, tant au Sénat qu'à l'Assemblée Nationale en vue de l'adoption d'un statut qui est également réclamé par toute une série de régions, de l'Alsace à l'Occitanie, du pays catalan au pays basque. Les textes émis par les Assemblées représentatives de la Bretagne insistent précisément auprès du gouvernement pour qu'il permette enfin au Parlement d'étudier et de voter une synthèse de ces textes.

Comité breton "Evid Lezenn ar Yezou"
40 bis rue de la République, Brest

Un oranger sur le sol irlandais

Par Roger Faligot

En cette fin d'été où l'Irlande est à l'honneur en Bretagne avec le Festival de Cinéma de Douarnenez, deux événements ont suppris les observateurs les plus attentifs.

Mais à y regarder de plus près, ce sont des signes annonciateurs de nouveaux progrès dans des négociations tous azimuts :



Loyalistes défilant à Belfast, lors de la traditionnelle marche du 12 juillet.

L'Ulster Défence Association a été interdite le 10 août dernier par le secrétaire d'État à l'Irlande du Nord, sir Patrick Mayhew. Or voilà tout juste vingt ans, que l'UDA avait été créée par des protestants qui redoutaient alors que Londres fasse des concessions à la minorité catholique d'Irlande du Nord, et plus particulièrement à l'IRA.

En vingt ans, l'UDA a été à la fois l'expression politique la plus déterminée du populisme loyaliste, mais nombre de ses unités ont dérivé dans le plus simple banditisme, les attentats délibérés contre des civils catholiques, les règlements de compte (parfois entretenus par les services spéciaux anglais). Certains de ses dirigeants aujourd'hui écartés, tels Glenn Bar, avaient évolué vers une définition d'un *"nationalisme ulstérien"* propre au protestantisme qui situerait la province à égale distance de Londres et de Dublin. Certains républicains n'avaient pas été insensibles à cette théorie, et encore aujourd'hui on pourrait imaginer cette situation comme *phase de transition* vers une réunion globale.

En tous cas, l'interdiction de l'UDA crée une symétrie avec celle de l'IRA et permet dès lors à Sinn Féin, le parti politique, de se situer en interlocuteur dans le cadre des négociations officielles actuellement en cours. Les loyalistes – y compris les politiques qui avaient des liens avec l'UDA – ne s'y sont pas trompés qui ont poussé des cris d'orfraie : "Les Anglais ont déjà en tête d'imposer Sinn Féin aux négociations".

L'avenir le dira. Mais la deuxième grande information milite aussi dans ce sens. Elle nous vient de Dublin, où la Cour Suprême a décidé, suite à un recours d'un républicain, que l'interdiction faite aux membres de Sinn Féin d'apparaître à la télévision ou de parler à la radio était illégale. Dans le passé, cette interdiction en vertu de la Section 31 de la Loi réprimant les délits contre la sûreté de l'État avait naturellement sérieusement handicapé le mouvement républicain, notamment en période électorale. Cette décision va donc conforter tous ceux, – à l'intérieur comme à l'extérieur du mouvement républicain –, qui souhaitent que Sinn Féin soit considéré comme un parti respectable. Elle survient quelques jours après des entretiens entre Martin Mac Guinness, dirigeant de Sinn Féin et le cardinal Daly, Primat d'Irlande, à propos du plan de paix des républicains...

2,3 millions de personnes déplacées

L'Europe connaît actuellement, en raison de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, un mouvement de personnes déplacées comme elle n'en avait pas connu depuis la fin de la seconde guerre mondiale : 2,3 millions de personnes.

Selon un article de "Ouest-France", paru à la fin de juillet (1), seule une personne déplacée sur six a pu trouver refuge hors de l'ancienne fédération yougoslave. Il y a en Europe plus de 400 .000 réfugiés, auxquels il faut ajouter environ 1,9 millions de réfugiés dans l'ancienne Yougoslavie.

Certains états se sont montrés particulièrement généreux dans l'accueil des réfugiés : la RFA a accueilli 48 % des réfugiés avec 200.000 personnes, la Hongrie et l'Autriche 12 % chacune, la Suède plus de 10 %, la Suisse plus de 4 %. La France, comme le Royaume-Uni, n'a accueilli que 1.100 réfugiés, soit 0,26 % de ceux qui ont quitté l'ex-Yougoslavie.

Mais si l'on rapporte le nombre de réfugiés accueillis au chiffre de la population, les pays les plus hospitaliers sont l'Autriche (avec 1 réfugié pour 154 habitants), la Suède (1/195), la Hongrie (1/208), le Luxembourg (1/378), la Suisse (1/387), La RFA (1/397). La Norvège (1/1.869), et les Pays-Bas (1/2.380) sont encore fort accueillants.

Par contre la France (1/51.173) et le Royaume-Uni (1/52.272) ne se montrent pas très généreux, c'est le moins que l'on puisse dire !

Cette hiérarchie n'est sans doute pas un hasard : ce sont aussi des pays



Dessin du "Canard", 19/08/92.

comme les Pays-Bas ou certains pays scandinaves qui arrivent en tête pour la part du PNB consacrée à l'aide aux pays "en voie de développement".

Pour la France, cela pose quand même problème. Le ministère français à la santé et à l'action humanitaire, Bernard Kouchner, n'arrête pas de dire dans les médias que la seule solution possible c'est de "faire de l'humanitaire". Au niveau du territoire français, l'on voit ce qu'il en est pour l'accueil des réfugiés.

Certes, la France participe activement et par l'envoi d'un contingent important à la force de l'ONU (FORPRONU) envoyée en Bosnie-Kerzégovine à des fins humanitaires. Il s'agit là d'une force en fait financée par le budget de l'Onu (auquel contribue aussi la France). La France envoie également une aide matérielle sur le terrain.

Mais le rôle de la France consiste trop souvent en actions médiatiques (comme le concert organisé à Dubrovnik par Bernard Kouchner l'hiver dernier ou le voyage surprise de Mitterrand à Sarajevo en juin). Quand il s'agit d'accueillir et de prendre en charge au quotidien des réfugiés de l'ex-Yougoslavie, la France n'exerce plus qu'un rôle symbolique, en plus assorti de mesures administratives, dont elle n'a cependant pas la spécialité (ainsi "Amnesty international" a reproché à la RFA d'avoir imposé l'obtention d'un visa aux réfugiés bosniaques) : 15 réfugiés bosniaques à Concarneau attendent le statut de réfugiés politique, faute de quoi ils risquent l'expulsion (2).

(1) "Ouest-France" et "Le Monde" du 30.07.1992.
(2) "Ouest-France" du 11.8.1992 Edit. de Quimper.

Bosnie et Croatie

L'union Démocratique Bretonne, gravement alarmée par la poursuite des combats et par les atrocités commises en Bosnie-Herzégovine, s'élève contre l'attitude du gouvernement français qui refuse de désigner l'agresseur ; sans ignorer l'existence de forces extrémistes en Croatie et en Bosnie, l'UDB considère que les principaux responsables de la situation actuelle sont le gouvernement serbe et les milices serbes de Croatie et de Bosnie dans leur volonté de création d'une grande Serbie et de "purification ethnique".

L'UDB attend des dirigeants français un soutien résolu aux forces de paix qui existent en Serbie, comme en Croatie et en Bosnie. Elle s'étonne de voir la France, prônant l'aide humanitaire, se montrer si peu hospitalière à l'égard des réfugiés de Croatie et de Bosnie et demande qu'un effort particulier soit fait en vue d'un accueil plus large et plus généreux.

L'UDB considère comme nécessaire, mais insuffisant, l'envoi d'observateurs dans les camps de prisonniers. Elle demande la libération de tous les prisonniers (parmi lesquels il y a des femmes et des enfants), sous peine de l'utilisation de la force armée.

L'UDB demande le renforcement de l'embargo à l'égard du bloc serbo-monténégrin, avec l'établissement d'un véritable blocus et l'adoption de sanctions contre les pays européens qui ne respectent pas l'embargo actuel.

L'UDB craint que, faute d'une action résolue de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine, les forces chauvines serbes ne se déchaînent encore plus contre les Albanais du Kossovo et les Hongrois de Voïvodine, entraînant le risque d'un conflit international dans les Balkans.

(Le 14-8-1992).

Euskadi : les États ne veulent pas de négociations

Le 26 avril dernier, Denis Langlois a fait à Gernika en Euskadi, un important discours lors du 55e anniversaire du bombardement de cette ville par l'aviation allemande.

Il a tout d'abord précisé qu'il ne pouvait y avoir de pays au Pays Basque sans que soit reconnu au peuple basque le droit à l'autodétermination voté par le Parlement basque le 15 février 1990, et que ce droit ne peut s'exercer pleinement dans le cadre de l'actuel statut d'autonomie. Il a précisé que tous les partis représentant le peuple basque devaient, sans exception, participer à d'éventuelles négociations de paix, après que des négociations entre l'ETA et le gouvernement espagnol aient abouti à un armistice.

Puis le ton est devenu nettement plus grave. Il a affirmé que l'arrestation des dirigeants de l'ETA à Bidard, le 29 mars dernier, n'a été effectué par la police française, à la demande des autorités espagnoles que parce que "les conditions d'une véritable négociation étaient enfin réunies". "ETA était sur le point d'accepter le principe d'une trêve en vue de négociations élargies à tous les partis politiques basques". Il y avait dans la villa de Bidart un texte auquel ETA s'appêtait à donner son accord. Denis Langlois en a lu les principaux passages que nous reproduisons ici en encadré.

Il a mis au défi les gouvernements français et espagnol de démentir ce fait et a déclaré que "ce n'est pas pour empêcher ETA de commettre des attentats que l'on a arrêté ses dirigeants, c'est surtout pour l'empêcher d'accepter officiellement le principe d'une trêve et de négociations politiques élargies auxquelles participeraient tous les partis politiques basques".

Il a enfin lancé un appel à ETA pour l'arrêt des attentats, au gouvernement espagnol pour l'ouverture de négociations sur la base du droit à l'autodétermination du peuple basque et au gouvernement français pour qu'il rende possible les négociations.

(D'après le n° 23 de juin 1992 du bulletin du Comité pour la défense des Droits de l'homme en Pays Basque. Le texte complet du discours de Denis Langlois peut être demandé à la rédaction du "Peuple Breton").

Le discours de Denis Langlois montre que ce que craignent par dessus-tout les gouvernements espagnols et français c'est d'avoir à mettre en œuvre le droit des Basques à l'autodétermination (impliquant le droit à l'indépendance). Ils cherchent à résoudre le problème basque par des mesures de répression, alors qu'il s'agit d'un problème politique qui ne sera pas résolu que par une solution politique.

ETA a proposé au gouvernement espagnol, le 10 juillet dernier, une trêve de deux mois en échange de l'ouverture de négociations politiques. Cette proposition a été repoussée par Madrid qui exige que ETA renonce au terrorisme avant tout dialogue.

Cela n'empêche pas qu'il y ait sans doute eu ces derniers mois des contacts officieux entre le pouvoir et l'organisation basque. Des conversations ont lieu entre le Parti Nationaliste Basque (PNV) et la coalition Herri Batasuna, considérée comme proche d'ETA (jusqu'alors un pacte "anti-terroriste" unissait le PNV et le PSOE au sein du gouvernement autonome basque). La force d'Herri Batasuna, dont les élus sont victimes de persécutions de la part des autorités espagnoles, a bien dû être reconnue quand cette formation s'est portée garante du bon déroulement du départ du Tour de France de Bonostia (Saint-Sébastien). Va-t-il y avoir enfin ouverture de véritable négociations dans le respect du droit des Basques à l'autodétermination ? C'est plus que nécessaire.

De toute façon se contenter de communiqués triomphalistes et d'une solution policière ne peut être pour les deux gouvernements qu'une illusion trompeuse en oubliant que la lutte armée, qui bénéficie d'un soutien populaire non négligeable, renaîtra tant qu'il n'y aura pas de solution politique.

Y.J.

(1) Qui ne concerne en outre que trois des quatre provinces basques d'Hegoalde (Pays Basque Sud).

Des faits qui expliquent peut-être également les rafles anti-basques d'avril-mai-juin dernier.

"Nous pensons qu'il est temps, qu'il est grand temps, face à la spirale infernale de la violence et de la répression qui ravage le Pays Basque et l'État espagnol, qu'une solution conforme aux intérêts de tous les peuples soit trouvée.

La solution n'est pas dans la guerre. Elle n'est pas dans la violence, elle n'est pas dans les rafles et les arrestations, elle n'est pas dans les prisons qui s'emplissent. La seule solution, c'est la paix. La paix au plus vite pour épargner des vies humaines.

Nous affirmons qu'il n'y aura de solution durable que par la négociation entre toutes les parties concernées, organisations, partis politiques et gouvernements.

Une négociation sérieuse, sans autre condition ni préalable que le respect d'un principe universel, celui du droit des peuples à l'autodétermination, ce qui signifie s'asseoir autour d'une table avec une volonté commune de reconnaître au peuple basque, ainsi quà tous les peuples de l'État espagnol, le droit à disposer d'eux-mêmes. C'est aujourd'hui la seule issue conforme aux intérêts et aspirations de toutes les populations".

L'UDB présente à Genève

L'UDB a participé, à titre d'observateur, à la réunion de l'UNPO qui a eu lieu à Genève les 30 et 31 juillet.

L'UNPO

Il s'agit de l'Organisation des Peuples et des Nations Non représentés (à l'ONU et dans les organisations internationales) ou en anglais Unrepresented Nations and Peoples Organization (UNPO). Cette organisation a été fondée à La Haye, où elle a son siège, en février 1991. Elle comprend aujourd'hui vingt-six membres, parmi lesquels onze peuples et nations d'Europe, en fait de l'ex-Yougoslavie et de l'ex-URSS, et quinze peuples ou nations d'autres parties du monde, comme les Kurdes, les Tibétains, les Aborigènes d'Australie.

L'article 1 des statuts de l'UNPO déclare : "Le but de l'organisation sera , en aidant les nations et peuples participants à exprimer leurs positions, besoins et griefs dans des forums légitimes et en apportant une communauté de soutien, à faire avancer la satisfaction des aspirations des nations et peuples participants par des moyens non-violents efficaces.

L'UNPO a été créée pour apporter une série de services et pour organiser les activités de ses membres dans les domaines suivants : représentation auprès des services de l'ONU, formation à la diplomatie, gestion et résolution des conflits, organisation stratégique et assistance professionnelle, service médiatique et d'information, lieu d'échanges international ; promotion de la démocratie et de la non-violence, services de recherche, contrôle des élections ou des référendums, organisation de conférences, protection et promotion des cultures, protection de l'environnement.

L'UNPO est une organisation internationale où les décisions sont prises par les peuples concernés eux-mêmes, pour être portées à la connaissance des organisations internationales et des gouvernements.

Elle a participé récemment à une conférence sur les transferts de population, organisée à Tallinn, capitale de l'Estonie. Elle a également envoyé des observateurs en mission dans différentes zones de conflit : lors du référendum d'autodétermination du Tatarstan en mars dernier, lors des élections au Kurdistan d'Irak, lors du référendum clandestin au Kossovo ; elle est "intervenue pour promouvoir le dialogue entre les Abkhazes et les Géorgiens ; elle suit de près le sort qui sera réservé aux réfugiés en Malaisie, du mouvement de libération d'Aceh en Indonésie ; elle s'est par contre heurtée à un refus du gouvernement albanais d'accepter une mission d'enquête sur la minorité grecque d'Albanie. Évidemment le succès n'est jamais garanti d'avance pour ce type de mission.

La réunion de Genève

En fait l'UNPO a organisé deux réunions à Genève : l'une les 16 et 17 juillet avant la réunion du groupe de travail de l'ONU sur les populations indigènes, l'autre donc les 30 et 31 juillet avant la réunion de la sous-commission de l'ONU sur la Prévention de la discrimination et sur la Protection des minorités. C'est à la deuxième réunion que l'UDB a décidé de participer, à titre d'observateur.

Cette sous-commission a été créée en 1947, par la commission des Droits de l'homme, faisant elle-même partie du Conseil économique et social (ou ECOSOC) de 54 membres. La sous-commission comprend également des groupes de travail comme celui sur les peuples indigènes.

La sous-commission comprend 26 membres, désignés par la commission. Ces membres sont désignés en tant qu'experts dans le domaine des Droits de l'homme, agissant dans le cadre de leur capacité personnelle et non en tant que représentants d'un État. Elle se réunit tous les ans en août à Genève. Elle examine les différentes violations des Droits de l'homme dans le monde. Elle peut alerter la commission de l'ONU et l'assemblée générale sur de sérieuses violations des Droits de l'homme ou sur des situations négligées. Elle adopte ses propres résolutions et décisions. Elle peut formuler des propositions de résolution pour la commission des Droits de l'homme et le Conseil économique et social.

Les Organisations non-gouvernementales (ONG) peuvent participer de façon substantielle à la sous-commission avec un statut consultatif. La participation formelle (avec possibilité d'intervention orale ou de soumettre des documents écrits qui seront joints au compte rendu) est limitée aux organisations accréditées. Mais pour les organisations qui ne le sont pas, il est possible d'intervenir auprès des membres de la sous-commission ou auprès des ONG accréditées. Ce travail d'intervention peut être efficace s'il est fait de façon appropriée. Le but de la réunion de l'UNPO était de préparer ce travail d'intervention ou de lobbying.

Il n'a pas été possible au représentant de l'UDB de suivre les travaux de la sous-commission qui duraient près d'un mois. Mais la présence à Genève aura permis d'informer les responsables et les membres de l'UNPO de la situation en Bretagne, et de préparer une intervention future auprès de la sous-commission.

Les peuples représentés

Tous les membres de l'UNPO n'étaient pas présents à la deuxième réunion de Genève. Cependant plusieurs d'entre eux y participaient.

Il y avait notamment des représentants des Turcs d'Irak (ils sont un demi-million) et des Assyriens d'Irak, deux peuples qui subissent des persécutions comparables à celles que connaissent les Kurdes de ce pays, avec destructions de villages et transferts forcés de population ; la loi adoptée par le Front du Kurdistan d'Irak régissant l'élection du Conseil national kurde prévoit que toute minorité nationale vivant au Kurdistan a le droit de présenter des candidats sur l'ensemble du Kurdistan : lors des élections du 19 mai, cinq sièges (sur 105) étaient réservés au peuple assyrien (4 sont allés au Mouvement démocratique assyrien, un siège a été attribué à la liste unifiée du Peuple chrétien du Kurdistan).

Les représentantes des Moluques du Sud ont exposé la situation de leur peuple qui n'a pas accepté l'établissement en 1967 en Indonésie d'un gouvernement unitaire centralisé et qui connaît une occupation militaire avec transferts de population. Il y avait aussi un représentant de l'Est de Timor, ancienne colonie portugaise rattachée à l'Indonésie en 1975 contre le gré de la population, dont la résistance est sauvagement réprimée (le massacre de Bili en novembre dernier étant un des exemples récents de cette répression).

Ont également été exposés les problèmes du Tibet et du Turkestan Oriental, deux pays sous la domination chinoise, des peuples de Chittagong Hill Tracts au Bangla Desh, victimes des exactions de l'armée, des Tamouls du Sri-Lanka, victimes d'une politique de génocide d'un gouvernement qui refuse toute proposition de négociation (des combattants du LTTE) ou de médiation (de l'Australie ou de la Suède). La situation des peuples indigènes de la région de la Cordillère aux Philippines, victimes des opérations militaires et de récentes arrestations a également été présentée.

Étaient également présent un représentant du Conseil des droits des minorités ethniques du Nigéria, bafoués par les groupes ethniques majoritaires, et un délégué de l'Association internationale des Droits de l'homme des minorités américaines, venu des États-Unis, qui a rappelé les récentes émeutes urbaines de Los Angeles et fait état des enquêtes en cours en vue de la demande de compensations (comme celles attribuées aux Nissei, habitants d'origine japonaise enfermés dans des camps lors de la deuxième guerre mondiale).

Il y avait aussi des représentants de peuples plus proches de nous géographiquement, comme les Tatars de Crimée, collectivement déportés par Staline après 1945 et qui demandent à revenir sur une terre disputée entre la Russie et l'Ukraine, comme les Abkhazes au Caucase, victimes des agressions des Géorgiens, ou comme les Albanais du Kossovo qui subissent l'oppression accrue des Serbes, ce qui ne les a pas empêchés d'élire eux-mêmes leurs représentants en vue de la désignation d'un gouvernement dont le chef a été invité par Lord Carrington, à la grande fureur des Serbes.

La présence de l'UDB à cette réunion de l'UNPO a permis de faire connaître aux représentants de peuples venus pour la plupart de pays hors d'Europe, l'existence du peuple breton et l'oppression qu'il subit (notamment sur le plan linguistique et culturel), même s'il ne connaît pas une répression aussi brutale que la plupart des peuples représentés à Genève.

Y.J.

Le prix Nobel de la Paix 1992 pour Rigoberta Menchu ?

La candidature de Rigoberta Menchu a été présentée au comité Nobel, par Adolfo Perez Esquivel, lauréat du prix Nobel de la Paix en 1980.

Pourquoi cette candidature ?

Dans sa lettre de présentation il a notamment écrit : "Rigoberta Menchu est une Indienne Quiché, née dans la localité de Chimel, département de Quiché, au Guatemala.

La situation vécue par son peuple et tout le peuple guatémaltèque est faite de répression, de persécution, de destruction des villages indiens par les dictatures militaires et, malheureusement jusqu'à aujourd'hui, par des gouvernements dits démocratiques. C'est aussi l'histoire des peuples indiens de tout le continent, depuis l'Amérique du Nord, l'Amérique centrale, jusqu'à l'Amérique du Sud. Ces peuples souffrent aussi de la discrimination raciale et culturelle et c'est par la voix de Rigoberta que s'élève la clameur de ces peuples.

Rigoberta est le témoin survivant du génocide dont ont été victimes sa communauté et sa famille (...). pour Rigoberta Menchu, en aucune façon il n'est question de préconiser une lutte raciale, et encore moins de vouloir nier les droits des populations métisses (...). A partir de son univers indien et sous la pression des circonstances, elle a été contrainte d'abandonner son travail de catéchiste et de devenir le porte-parole d'un peuple opprimé (...).

La douleur, la souffrance qui ont marqué sa vie l'ont préparée à la résistance, à la lutte aux côtés de son peuple, au service des plus démunis (...). Rigoberta Menchu est devenue la représentante de ces peuples, une voix qui réclame le droit à la vérité et à la justice, le droit à l'identité et la vie des cultures et des peuples indiens.

C'est pourquoi, Monsieur le Président et Messieurs les membres du comité Nobel, présenter la candidature de Rigoberta Menchu au prix Nobel de la Paix 1992, c'est rendre justice à tout un continent".

Une personnalité indienne du Guatemala

Rigoberta Menchu est la fille d'un ménage d'ouvriers agricoles indiens du Quiché. Son père était catéchiste, prêchant la justice inspirée de la Bible.

En 1979 elle rejoint le comité d'Unité paysanne (CUC) organisation fondée en 1978 par des paysans pauvres. En janvier 1980, son père est tué en même temps que vingt autres personnes lorsque la police guatémaltèque lance l'assaut contre l'Ambassade d'Espagne, occupée pacifiquement par vingt-deux paysans protestant contre les exactions de l'armée dans les campagnes. Trois mois plus tard sa mère est arrêtée, torturée et assassinée ; plusieurs de ses frères ont subi le même sort.

A la fin de 1981 Rigoberta Menchu intègre le travail international. Elle devient en 1986 membre de la direction nationale du CUC, menant un travail de résistance et de solidarité, d'accompagnement et de soutien aux réseaux organisés dans les campagnes malgré une terrible répression.

En 1983, elle participe à la création de la représentation unitaire de l'opposition Guatémaltèque (RUOG) et même un travail de dénonciation des violations des Droits de l'Homme au Guatemala. Elle participe au dialogue national convoqué par la commission nationale de réconciliation (CNR) à la suite des accords d'Esguipulas II de 1987.

Mais son engagement dans la défense des droits des Indiens, des Droits de l'Homme et des libertés démocratiques au Guatemala l'a obligée à quitter son pays en 1981. Depuis cette date, elle n'est rentrée que deux fois dans son pays, en 1988 et 1989, recevant à chaque fois des menaces de mort. Elle s'y est rendue une troisième fois en octobre 1991 lors de la seconde rencontre continentale "500 ans de résistance indienne, noire et populaire" à Quetzaltenango.

Une personnalité internationale

Depuis 1982, où elle fut la première femme indienne guatémaltèque à participer à la première réunion du groupe de travail des Nations Unies sur les peuples indiens, elle travaille pour les droits des Indiens d'Amérique Latine. En 1986, elle est devenue membre de la direction du Conseil international des traités Indiens.

Depuis 1983 elle participe aux travaux de la commission des Droits de l'Homme de l'ONU.

An janvier 1983 elle a pris part à la conférence du Tribunal permanent des peuples à Madrid sur le Guatemala. En 1985, elle participe à Nairobi à la conférence de l'ONU sur la décennie de la femme. En décembre 1987 elle participe à Milan à la convention internationale du cinquième centenaire de la découverte de l'Amérique.En décembre 1989 elle est invitée d'honneur au second congrès latino-américain de l'organisation des Droits de l'Homme à Badajoz, après avoir été invitée d'honneur en juin 1989 des États généraux des Droits de l'Homme et du citoyen, organisés à Paris. Elle est invitée en septembre 1991 au Smithsonian Quicentenary Programs à Washington.

Outre sa présence à de nombreuses rencontres internationales, elle a reçu de nombreux prix dont, en septembre 1990, à Paris, le prix de l'Unesco de l'Éducation pour la paix.

Ajoutons enfin que Rigoberta Menchu n'est pas une inconnue en Bretagne, puisqu'elle était présente à Douarnenez en 1984 lors du Festival du cinéma des minorités nationales consacré aux Indiens d'Amérique Latine.

Depuis l'annonce de la candidature de Rigoberta Menchu, de nombreux soutiens lui ont été apportés de la part d'associations, de personnalités, de municipalités, de députés, de sénateurs.

Vous pouvez également vous associer à ce soutien, en signant la pétition qui peut vous être adressée (1), en allant voir des personnalités locales, en faisant voter des vœux par les conseils municipaux.

(1) La demander à Y. Jardin, 12 rue Ch. de Foucauld, 29100 Douarnenez.

HUMEUR : Propos à Serbe

Franchement, les Serbes se sont conduits comme des nuls. Non seulement leurs camps, c'est insupportable moralement. Mais, en plus, c'est complètement tarte pour leur propre avenir : pendant combien de temps le mot "Serbe" restera attaché à des images atroces qui nuisent aux relations internationales ? Certes, les peuples et les gouvernants oublient vite, mais qu'ils emploient des méthodes douces

La "purification ethnique" est un sport qui se pratique aujourd'hui de manière beaucoup plus cool, beaucoup moins archaïque. Chaque pays a ses caractéristiques et il faut bien sûr s'adapter. Mefions-nous des comparaisons simplistes. Mais certaines mesures ont fait leurs preuves.

Sans vouloir faire le tour complet de la question, on peut citer quelques méthodes tranquilles, qui permettent de traiter les minorités dans des états de droit bien propres :

– éliminer tout aménagement du territoire systématique. Cela permet au pouvoir central d'orienter les choix au coup par coup ;

– mettre en place des plans États-Régions, où l'État décide des choix essentiels et du montant de sa propre participation en favorisant telle ou telle région ;

– décentraliser certaines décisions sans conséquences politiques majeures, en faisant payer au maximum les collectivités locales, quand on le souhaite. L'enseignement, par exemple, permet de joyeuses manœuvres ;

– contrôler les moyens d'informations et favoriser l'abrutissement aux heures de grande écoute ;

– jouer sur les divisions locales (religions, classe sociales, secteurs d'activité...

– éliminer un maximum les jeunes élites par la valorisation de la mobilité de l'emploi ;

– s'assurer la collaboration de notables locaux, généralement faciles à récupérer. La politique de la sucette a tellement fait ses preuves...

– faire disparaître les langues et cultures locales tout en les couvrant de fleurs. On les caresse dans le sens du poil, mais en les poussant vers le cimetière. C'est la technique des Dollomythes : la loi Dollo sur les cultures régionales est évidemment destinée à passer à la trappe. On le sait. Mais on en cause. Richement.

Serbes, reprenez vous. Une purification ethnique, cela se gère, mais comme une entreprise bien propre.

Surtout quand on est sponsorisé par l'incomparable humanisme français.

Charles JAOUEN

Petite histoire du développement rural en Bretagne (suite)

III. 1918-1940

Les autorités étaient conscientes des conséquences de leur politique. En 1894, une loi autorisa les syndicats à fonder les caisses locales de Crédit Agricole selon les principes mutualistes. C'est une première brèche contre le crédit hypothécaire, détenu par les notaires. Rappelons l'alliance notaires-propriétaires fonciers dès la phase précédente. Au début du siècle, les autorités politiques tentent quand même d'améliorer la situation sanitaire. Ce programme ébauché vers les années 1910-1913 sera stoppé par la guerre. Il reprendra après celle-ci.

A) Phase sanitaire

La surpopulation engendre la promiscuité ; celle-ci est souvent source de diverses maladies. La guerre, par son brassage des populations, avait ouvert les yeux à maints Bretons ; ils ne voulaient plus vivre comme avant ; l'ancien système avait fait faillite. Déjà, à la fin du siècle, l'émigration des ouvriers agricoles avait provoqué leur émancipation. Pour éviter l'explosion du système par les micro-propriétaires, l'Office central de Landerneau organisera une migration de ceux-ci vers le Périgord. *"Quelle aubaine pour ces propriétaires fonciers vivant presque exclusivement des revenus de leurs terres, si des colons bretons viennent redonner à leurs métairies leur splendeur d'antan"* (Cadalen, "Un essai des migrations rurales et intérieures en France". Les Bretons d'Aquitaine). Bel exemple de coopération d'aristocraties foncières ! Ici un système est menacé par surabondance d'agriculteurs, là par pénurie.

Pour combattre l'état sanitaire désastreux qui règne à ce moment en Bretagne, les diverses autorités collaborent (conseils généraux, préfets, chambres d'agriculture) pour accorder des subventions aux exploitants pour la construction de fosses à purin, de plates-formes à fumier, de lavoirs, pour leur amener l'eau potable. D'autres subventions sont accordées pour le drainage. Ainsi, dans le Finistère, 240 subventions sont accordées pour les plates-formes à fumier avec fosse à purin en 1925, 270 en 1926, 325 en 1927 (Sources A.D. Quimper 7M133).

Parlant du mauvais aménagement des abords des fermes, la Direction de l'hygiène et de la santé publique écrit : *"Parmi les maladies contagieuses auxquelles le Finistère paie un lourd tribut, la fièvre typhoïde et la dysenterie trouvent là les conditions les plus favorables à leur éclosion et à une diffusion"* (7M132 AD Quimper). Ce programme d'hygiène, pour réussir, demande la collaboration des agriculteurs. C'est ce que comprend la Direction des services agricoles, dans une lettre au préfet : *"On pourrait convaincre les intéressés en leur prouvant que l'hygiène fait partie intégrale du système économique de la ferme et qu'elle leur procurerait en tout état de cause une plus-value, non seulement chiffrable, mais très appréciable"* (AD Quimper 7M132). La JAC elle-même conseille à ses adhérents de balayer de temps en temps leur cour de ferme. Certains coins de Bretagne saisissent vite l'intérêt de cette politique. Ainsi la région de Châteaulin (Le Porzay, Dinéault et St-Ségal) rafle, en 1931, 22 subventions sur les 36 accordées par le département pour les amenées d'eau potable.

En 1937, les agriculteurs de cette région demanderont des aides pour l'assainissement des parcelles humides bordant le ruisseau de Kervijen entre Ploeven et Plomodiern. Mais l'habitation est loin de bénéficier des mêmes sollicitudes de la part des agriculteurs. Souvent leurs conditions de salubrité sont déplorables : les ouvriers agricoles couchent souvent dans les écuries. En 1938, Yves le Joliff, vice-président de la Chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord et maire du Moustoir, présente un rapport sur le logement rural dans ce département. C'est un véritable rapport "Villerme". Que l'on en juge : *"Pas le moindre meuble, pas de table, deux lits pour sept personnes recouverts de quelques hardes et où sur l'un deux se trouvait un pain ; au fond la place où logent les chèvres"*. L'auteur estime que 40 % des habitations agricoles du département sont à améliorer, 10 % à reconstruire ! *"Pour le logement des domestiques, des améliorations indiscutables sont à faire, et aussi pour les enfants. Il faudrait des maisons à plusieurs pièces pour la santé physique et morale"*.

B) Phase éducatrice, technique

Plusieurs organisations vont tenter de peser, de modeler le monde rural. Une marquera incontestablement celui-ci de son sceau : la JAC. La JAC, en permettant à des jeunes de se rencontrer, contribuera puissamment à les sortir de leur isolement, à éveiller leur curiosité, stimuler leur ouverture d'esprit. Ceci concernera aussi bien la culture générale que les techniques agricoles. Pour ce, elle mettra en place avec diverses autres organisations agricoles, des stages, des cours par correspondance.

Sous l'influence de la JAC, se créent des organisations techniques spécialisées qui supplanteront plus tard les organisations à vocation générale. Ainsi naissent la "société d'aviculture de Basse-Bretagne, Société canine bretonne, etc... subventionnées par les autorités départementales. Au sortir de la guerre, des aides sont accordées à la motorisation, mais cette aide pour la motorisation est trop faible pour un secteur d'avenir. Le département du Finistère préfère continuer à aider l'élevage chevalin. Les départements aident les écoles d'agriculture et offrent des bourses à ceux qui veulent se destiner au métier d'agriculteur.

Jusque-là, les syndicats agricoles étaient dirigés par les nobles. Ainsi, on trouve De Guébriand dans le Finistère comme président de la Chambre d'agriculture, De Goyon dans les Côtes-du-Nord. A la Chambre d'agriculture de Loire-Inférieure, nous trouvons De la Gournerie, De la Rochemacé, Le Gualès de Mezaubran, De Camiran, D'Anthenaise, etc. Excédés, les paysans vont tenter de remettre en cause cette hégémonie en créant leur propre syndicat. C'est l'expérience du "Syndicat des cultivateurs cultivants", lancé par l'abbé Mancel. *"Le mouvement des cultivateurs cultivants est la première tentative syndicale d'ampleur régionale, qui ait fait prendre conscience aux paysans de leur dignité, qui les ait engagés à assumer des responsabilités et qui ait formé des cadres issus de leurs rangs"* (Bretagne en mutation, tome I, Paul Houée). Si à court terme, cette expérience se solda par un échec, à long terme ses effets furent très importants.



C) Phase économique

Au début du siècle, les conseils généraux avaient élaboré des plans de voirie (grands chemins de circulation et chemins vicinaux). Il semble que ce soit surtout dans cette période que s'est réalisée la politique décidée antérieurement.

Cette politique était marquée par le souci de désenclaver la Bretagne. Nous avons vu comment le canal de Nantes à Brest n'a pu jouer son rôle pour le transport des engrais et des amendements. Le chemin de fer prendra donc le relais du canal pour essayer de désenclaver la Bretagne centrale. Des liaisons nord-sud s'imposeront donc. Ainsi en 1905 le Conseil général du Finistère décide la création d'une ligne Rosporden-Plouescat qui traverse les Monts d'Arrée (via Châteauneuf, La Feuillée, Commana) afin de faciliter le transport de la chaux. Mais cette ligne est vite déficitaire. Le Conseil général fera son possible pour la maintenir. Ainsi, le 26 octobre 1928, il émet un vœu demandant *"qu'une réduction du tarif du transport des sables et engrais marins soit mise en application dans le plus bref délai sur les lignes départementales et notamment sur la ligne Plouescat-Rosporden"*. Le préfet répond par la négative. Dans le désenclavement de la Bretagne, le chemin de fer a échoué comme le canal de Nantes à Brest. C'est ce que constate la Chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord en 1933 :

"Considérant que les transports sur route ont amélioré considérablement l'existence de nos ruraux bretons, jusqu'ici presque complètement séparés des centres urbains par l'organisation du réseau ferré breton,

"Considérant que la voie ferrée est incapable de rapprocher réellement le village de la ville,

"Considérant que c'est là, au contraire, le rôle du transport automobile en commun".

A cette même époque, une société privée, avec la tolérance de l'Etat, interrompt la circulation sur le canal de Nantes à Brest en érigeant le barrage de Guerlédan. Les Bretons sont conscients que la capitale économique de la Bretagne est Nantes. Aussi, dans diverses institutions (Conseils généraux, chambres d'agriculture) ils demandent des relations rapides avec elle.

"(demande) que l'artère desservant le sud de Bretagne (Nantes, Lorient, Quimper) et reliant cette province à Paris par la vallée de la Loire soit également considérée comme une artère à grand trafic et aménagée comme telle.

"Que la ligne de chemin de fer reliant Morlaix à la Brohinière par Carhaix et Loudéac, desservant le centre de la Bretagne, soit mise à voie normale, de façon à permettre un trafic rapide" (Chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord, 6-11-1936). Restait donc le réseau routier pour faire parvenir les engrais au meilleur prix.

1 - Les engrais azotés : Pour la consommation d'engrais azotés, l'agriculture bretonne entre en concurrence avec la défense "nationale" pour le nitrate de soude et avec la politique économique menée. Ainsi en 1934 (16-5) la Chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord

"Confirme son opposition de principe à l'établissement d'un régime de restriction douanière dans l'implantation des engrais azotés par contingentement et licence d'importation.

"Déclare à nouveau que si une protection est reconnue nécessaire pour certaines productions d'engrais azotés, dans un but de défense nationale, la charge de cette protection doit incomber à l'ensemble de la nation et qu'il est impossible de continuer à en faire supporter le poids uniquement à l'agriculture".

2 - Phosphore : La politique protectionniste menée oblige la Bretagne à acheter le phosphore aux usines de l'Est. L'accès aux scories de déphosphoration est géré par la politique ferroviaire, parfois même par des pénuries de main-d'œuvre dans l'Est. Aussi la Chambre d'agriculture de Loire-Inférieure propose que *"le broyage de scories brutes approvisionnées sur les centres mêmes de "concentration" (en réalité il faut lire "consommation") pendant la morte-saison remédierait utilement à cette situation".* Aussi pour réaliser cette solution, elle demande *"un sensible abaissement des frais de transport pendant la morte-saison, des scories brutes par rapport à la tarification prévue pour le transport des scories moulues".* Parfoi l'Etat ferme les yeux sur les ententes faites par les entreprises pour augmenter le prix des engrais.

3 - La potasse : A la fin de la 1re guerre mondiale, l'Alsace est rattachée à la France. L'Alsace est un gros producteur de potasse. Une convention est conclue entre les mines d'Etat et les mines privées. Cet accord devait être modifié plusieurs fois. Une instabilité juridique se crée qui exaspère la Chambre d'agriculture des Côtes-du-Nord qui demande l'établissement d'un régime définitif des mines de potasse d'Alsace, *"considérant que le débat entamé à ce sujet dure depuis 15 ans".*

D) Phase sociale

La motorisation et l'utilisation quoique imparfaite des engrais vont entraîner des changements : on peut produire autant sur moins de surface. Le capital foncier se trouve donc dévalué. Dans la société, le phénomène de croissance économique tend aussi à marginaliser petit à petit ce capital. L'émigration de fermiers vers le Périgord avait résolu momentanément la gestion agraire. La pression foncière diminuait.

La création du Crédit Agricole va permettre aux petits exploitants agricoles d'acheter les terres. Le Code civil va favoriser la division des grandes propriétés. L'accès des agriculteurs au crédit va leur permettre de court-circuiter les notaires et d'accéder à la propriété. Le Conseil général du Finistère l'avait très bien compris dès... 1846.

"Par qui sont principalement prêtés les capitaux empruntés pour l'agriculture et par quels intermédiaires lui sont-ils transmis ?" Réponse : Les intermédiaires habituels sont les notaires.

"Comment serait-il possible d'améliorer les conditions actuelles du Crédit Agricole ? Par une modification du régime hypothécaire en réduisant la taxe des droits d'enregistrement".

Pourquoi l'Etat français a-t-il mis si longtemps à comprendre cela ? La diminution du nombre d'exploitations, la montée d'un faire-valoir mixte (propriété-fermage) vont amener les exploitants et notamment les fermiers à contester l'ancien système fondé sur l'exploitation des fermiers et des ouvriers agricoles. Dans l'entre-deux-guerres, la question du fermage domine les relations à l'intérieur du monde rural. Les exploitants agricoles se posent en concurrents de l'autocratie foncière qui régente encore la vie à la campagne.

C'est de cette opposition qu'est né le syndicat des "cultivateurs cultivants". Cette lutte sera symbolisée, incarnée par deux personnalités : De Guébriant et Tanguy Prigent. Pour maintenir leur leadership sur l'ensemble du monde rural et notamment sur les salariés agricoles, les propriétaires fonciers prôneront une politique corporatiste visant à étouffer, nier, toute lutte sociale. Dans un premier temps, ils s'opposeront à tout progrès social tant à la ville qu'à la campagne.

Les années 20 et 30 font l'objet d'un intense débat sur les assurances sociales. Pour eux, ces dernières ne sont destinées qu'à encourager la paresse. Lorsque les propriétaires verront leur autorité ouvertement remise en cause, ils n'hésiteront pas à employer la violence : luttes de Dorgères contre les salariés agricoles et contre les fermiers. De ces luttes naîtra le Statut du Fermage (avec reconnaissance de la propriété culturale) à la Libération. Ces luttes furent aggravées par la baisse des produits agricoles dans les années 30. Cette période



dépressive entraînera un exode rural important. Pour contrer cet exode rural, les chambres d'agriculture, dans une idéologie totalement corporatiste, demanderont des aides à la natalité, une répression accrue vis-à-vis de l'avortement et du "célibat volontaire" (1938). Dans un questionnaire envoyé à chaque chambre d'agriculture, les élites se rendent compte que tout le système social est à revoir.

Question n° 13 : *"Une législation sociale est-elle désirable par l'ouvrier agricole ?"* Réponse : *"Elle serait difficile à établir et ne porterait pas remède à l'exode des chefs d'entreprise qui sévit de façon aussi sensible que celles des ouvriers agricoles".*

Question n° 15 : *"Les instituteurs ruraux doivent-ils recevoir une formation spéciale ?"* Réponse : *" Trop souvent la dignité et l'utilité économique de la condition rurale leur échappent totalement".* (Chambre d'agriculture de Loire-Inférieure).

Par leur opposition systématique au progrès social, les propriétaires fonciers ont bloqué le système. Pendant l'Occupation, ils essaieront de le maintenir grâce à la corporation. Discrédités par leur politique de collaboration, ils perdront le pouvoir dans les campagnes. Les exploitants prendront leur relais. Pour moderniser l'agriculture, ils demanderont des investissements sociaux, prôneront des mesures de progrès social, bref, prendront le contrepied de la politique menée antérieurement. Ils comprendront que pour rattraper le retard économique accumulé, cela passe dans un premier temps par une modernisation des rapports sociaux. C'est ce qui se passera dans les années 50-60.

Hervé PERSON



"Rosanbo" Une seigneurie au quotidien

Daniel Morvan, journaliste à *Ouest France,* responsable de la rédaction de Morlaix, vient de publier un ouvrage de 85 pages aux éditions Skol Vreizh (collection bleue) sur la seigneurie de Rosanbo. Rosanbo, c'est d'abord un château trégorrois, sis à Lanvellec, près de Plestin-les-Grèves. Ce sont aussi une famille et des biens.

La famille a précocement quitté son château breton pour Villeneuve-Le-Roi, Boulogne et Bondy, à Paris ou autour, pour le retrouver au XX[e] siècle. Les biens sont issus de l'union de Germaine du Coskaer (Coz-Ker) et de Louis Le Peletier, président du Parlement de Paris. Elle décède en 1693 et il hérite de terres bretonnes de Rosanbo, Barac'h, Keruzec, Kerimel, Cabatous et des baronnies (avoir manoir ou château) de Coatfrec et de Coat-Trédrez.

En 1699, Louis Le Peletier devient marquis de Rosanbo, avec des terres couvrant une partie des paroisses du Trégor septentrional : Trédrez, Ploubezre, Lanvellec, Louannec, Trévou...

Les biens sont confiés à un régisseur qui conserve des archives : ce sont celles-ci que Daniel Morvan a épluchées, en particulier celles de Pierre Grégoire-Guemarquer, d'une famille de bourgeoisie torlière commerçant avec le Québec. C'est la vie de ce gestionnaire et, à travers elle, celle d'un monde que l'on appréhende là : le domaine congéable et ses congéments abusifs.

Le domanier est propriétaire du bois de chauffage sur les talus. D'où, à l'époque, son extension massive, car plus il y en avait, plus il fallait défrayer le domanier en cas de congément, et donc plus le congement devenait improbable.

Les disettes, les événements d'exception, la venue du seigneur, la période révolutionnaire sont bien évoqués. A noter 14 pages d'illustrations en couleurs, outre les illustrations en noir et blanc, également nombreuses. Il manque une carte des propriétés des Rosanbo, mais il y a des tableaux, index et récapitulatifs qui agrémentent et facilitent la lecture. (60 F).

Les Portes du monde

Alain KERVERN (Éd. Folle avoine), 75 F

Alain Kervern est bien connu des lecteurs du "Peuple Breton" ; on a en effet dans différents numéros présenté ses ouvrages critiques sur le haïku. Dans ce dernier livre toutefois nous n'avons pas affaire au lecteur éclairé de la littérature japonaise, mais à l'auteur qui, pour la première fois, se livre. S'écarte-t-il pour autant du haïku ? Non, serions-nous tenté d'écrire dans un premier temps. La calligraphie sur la couverture et les dessins de Yasse Tabuchi rappellent avec insistance tout ce qu'Alain Kervern doit à cet espace culturel. D'autre part, la forme brève des textes semblent correspondre à la technique ancestrale de la poésie japonaise.

Pourtant, il ne faut voir là qu'un hommage. **Les portes du monde** va au-delà d'une simple imitation. En réalité, Alain Kervern réussit à allier un art – a priori intimement lié à l'univers oriental – à une inspiration occidentale et plus précisément bretonne.

Certains reconnaîtront, à n'en pas douter, quelque influence de T.S. Eliot, d'autres verront des allusions à l'antiquité grecque (Crosnos, par exemple : "Éclaboussures aux fenêtres/Le couchant/dévore ses enfants" (p. 16), quelques-uns entendront des accents homériques... mais tout un chacun retrouvera l'atmosphère bretonne, ce paysage à la croisée des vents et de la mer.

Tout commence par la nuit ou plus précisément tout commence au moment où la ville plonge dans l'obscurité et se livre aux bruits les plus divers : ici, "enfouie/Sous les klaxons/La chanson du fils" (p. 13), là "le rire de la vieille femme/déplié/contre le mur" (p. 14), partout, la voix basse de la marée montante. L'eau, sous toutes ses formes (pluie, orage, neige, mer, océan...) affiche son omniprésence, son omnipotence ; même lorsque l'homme tente de contenir sa puissance ("contre une digue/L'océan/les reins brisés"), elle se rappelle à son bon souvenir : il tient la ville/au bout des ailes/le goéland sacré des tempêtes (p. 18).

Puis, petit à petit, le silence s'impose avec au bout de la nuit un autre jour, une autre saison, un autre regard. Le monde semble se réveiller, mystérieux ; l'écrivain découvre des paysages secrets : "totémisée/une femme de brume/dans les saules" (p. 27). Alain Kervern nous entraîne dès lors jusqu'aux portes du monde. Peut-on dire qu'il se découvre une âme de marin ?

Peut-on dire qu'il s'inspire de grands voyageurs, en particulier Segalen ? Peut-être... car le voyage est des plus épuisants, des plus inquiétants au point que l'on trouve cet étonnant propos : contre l'ébriété des flots/l'idée fixe/D'une balise" (p. 49).

Mais plus rien ne peut empêcher cette errance, ni le regard de l'autre, ni la boussole, ni la peur. L'appel est trop fort. Le besoin de traverser l'espace et le temps est trop pressant. En effet, ce n'est pas tant l'océan que l'écrivain parcourt que la mémoire. Au-delà des portes, au-delà de la "flottille d'étoiles" il retrouve "le père au bout de l'aube", "dans le cœur des rameurs, la force du courant" et il s'interroge sur sa propre destinée, sur son propre chemin, sur sa propre nuit.

Breton, écrivions-nous au début de cet article. Comment en douter encore lorsque Alain Kervern, dans ce recueil, ne cesse de rappeler les liens profonds, presque sacrés qui lient les hommes de fin de terres et la mer. La mer tout à la fois souffle primordial, tempêtes, flux, reflux, erre, mort, source inépuisable de création.

Pour ce rappel, pour ses images souvent somptueuses (parfois déroutantes), Alain Kervern mérite de notre temps.

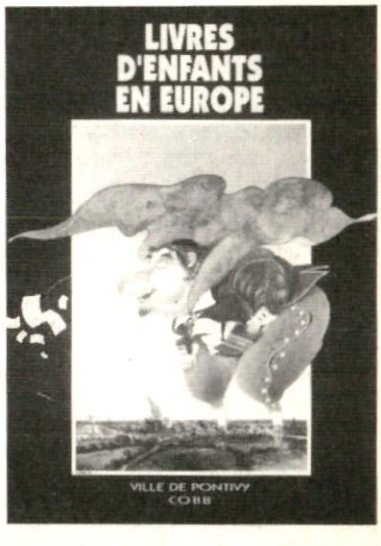
Yannick LEMARIE

"les livres d'enfants en Europe"

A l'occasion de l'exposition d'été du château de Pontivy, consacrée cette année aux livres d'enfants en Europe, la ville de Pontivy et l'agence de Coopération des bibliothèques de Bretagne ont publié un livre intéressant, distinct du guide de l'exposition.

Si l'exposition dure jusqu'au 18 octobre, le livre, lui, lui survivra. Il comporte nombre de contributions intéressantes, dont celle d'Isabelle Nieres sur l'héritage commun européen en matière de littérature enfantine. Puis on lit une analyse des livres français et allemands d'avant 1914, une présentation de la littérature pour enfants en Grande-Bretagne, en Belgique francophone et flamande, en pays néerlandophone, en Suède, en Suisse, en Italie.

La Bretagne fait l'objet d'une présentation de 9 pages. La présentation, sur papier couché, est très soignée. De nombreuses illustrations, partiellement en couleurs, présentent des œuvres du monde entier, que l'on retrouve dans une notice de 34 pages en fin d'ouvrage (en librairie : 150 F, ou 180 F par correspondance à association des Amis de Pontivy).



A propos de Renan...

par Alain GUILLERM

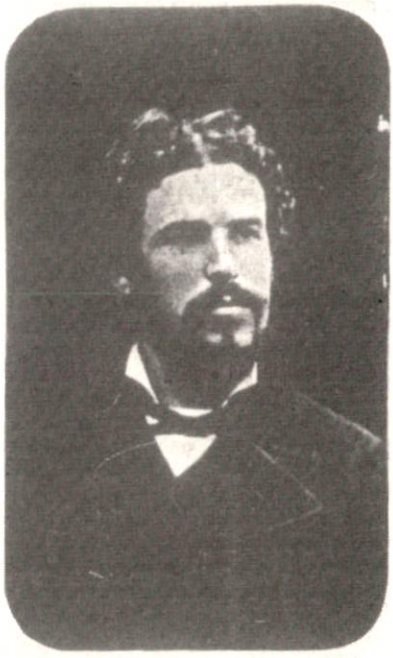
Ma famille avait déjà été en contact avec Renan quand une arrière-grand-tante osa lui louer sa maison de Rosemapamon, en Louannec (où celui-ci finit pratiquement sa vie), ce qui lui mit à dos toutes ses bonnes amies cléricales, anecdote que m'a maintes fois raconté ma tante Madeleine Bichon... Mon arrière-grand-père, Yves Tassel, notaire et gros propriétaire, avait des idées progessistes dans la lignée du "Sillon", les chrétiens sociaux de Marc Sangnier. Aussi, bien que "député du Roi", élu au cens en 1847, fut-il réélu triomphalement par le Peuple après 1848. Lors des Journées de Juin, il faillit s'interposer entre la troupe et les insurgés, comme Mgr Affre, archevêque de Paris, qui fut transpercé des balles des deux côtés à la fois... Yves Tassel, plus raisonnable, resta député mais, comme il l'écrivait à sa femme *"pour travailler à améliorer la condition prolétarienne"*.

Aussi est-ce tout naturellement que mon grand-père, Jules Guillerm, maire de Tréguier, décida-t-il d'élever une statue de Renan sur la place de la cathédrale. C'était en 1903 et le Parti radical-socialiste du "Père Combes" avait mis en avant trois promesses :

– séparation de l'église et de l'État ;
– retraites ouvrières ;
– embryon de sécurité sociale.

Jules Guillerm était plus "socialiste" que radical, comme son beau-père, d'autant qu'un tel parti n'existera à l'échelon national qu'en 1907 pour la Bretagne. En attendant, les anarchopsyndicalistes ne pouvaient avoir que des sympathies pour le premier point – qui était d'ailleurs objectivement purement bourgeois. – Mon grand-père pensait comme eux que la suite viendrait et, lorsque l'évêque de Rennes déclara personnellement la guerre aux auteurs de la statue, il eut cette fière réponse : *"Je ne m'attendais pas à vous voir vous occuper d'une affaire qui relève exclusivement des autorités civiles. Je croyais que la place du prêtre était à l'église comme celle du maire à la mairie"*. Comme le dit D. Giacobi : *"M. Guillerm appliquait donc avant la lettre la séparation de l'Église et de l'État"*. La "guerre civile" eut lieu quand même entre Blancs ("les chouans") et Bleus ("les rouges"). Fusiliers de Lannion, Dragons de Guingamp durent défendre Combes et les personnalités venues de Paris pour la cérémonie. Mais la seule victime fut mon malheureux grand-père à qui l'on coupa au ciseau un pan de sa queue-de-pie dans la poche de laquelle était son discours... ce qui fait que dans **Les Cahiers de la Quinzaine** de Péguy, il n'a droit qu'à deux misérables pages...

Mais son regret fut plus grand encore de voir la bourgeoisie abandonner les deux autres points "socialistes" de son programme. Il dilapida son immense fortune – la première du département après son mariage – dans des œuvres sociales, ce qui ne servit qu'à le ruiner et le força à quitter Tréguier pour un emploi de Juge de Paix à la rade de Perros octroyé par le parti.



Jules Guillerm en 1903.

C'est dommage, car la Bretagne littorale était en pleine révolution, comme je l'ai écrit dans le livre collectif **La Grève et la Ville** (Ch. Bourgois, 1979, p. 107) in "Fougères, ville bretonne" : *"Lorsqu'en 1903, le "Père Combes" vient inaugurer avc ostentation la statue de Renan face à la cathédrale de Tréguier dans l'affrontement de "l'Internationale" et les sonneries de cloches, il ne s'agit pas seulement d'un défi, mais de la prise de conscience d'une "révolution en cours" (J. Delumeau)"*.

Et Renan dans tout cela ? Nietzsche disait de lui "mon homologue français" comme Marx se comparait à Michelet "le grand Michelet et le petit Stirner". Sa **Vie de Jésus** donnerait plutôt, à notre époque sans idéal, envie de se convertir ! Notamment lorsqu'on apprend que "brûler dans la vallée de la Géhenne" est une métaphore signifiant le dépôt d'ordure proche de Jérusalem. En cela, Renan est typiquement celtique comme Pélage contre Saint Augustin, comme Abélard contre Saint Bernard, il nie radicalement l'enfer, voire le péché. Outre la **Vie de Jésus,** il est de toutes façons un des plus grands philosophes contemporains. Avec Michelet et Quinet, il fut un des idéologues de la République mais, traumatisé par la défaite (de 1870), il devient franchement réactionnaire dans **La Réforme intellectuelle et morale** où il veut que la France copie la Prusse pour mieux la vaincre. Nietzsche ou Marx n'auraient pas fait cela mais ils nétaient pas administrateurs du collège de France mais des marginaux exilés, volontairement ou pas, de leur propre pays...

Livre à lire : Jean Balcou, **Renan et la Bretagne,** champion ed., 1992.

Un inédit de Henri Queffelec

Cela fait près de six mois que les Editions Calligrammes (de Quimper) ont publié un inédit de Henri Queffelec, intitulé "La Bretagne intérieure". C'est une présentation rapide qui date de 1960, de la Bretagne non côtière et aussi les impressions que produit cette Bretagne sur Henri Queffelec, récemment disparu et dont l'œuvre mérite mémoire et relecture. L'auteur appuie ses notations sur des citations de Julien Gracq, Villiers de l'Isle-Adam, le peintre Verkade et même Balzac qui, dans les Chouans, a fait de belles descriptions de l'est breton. L'évocation de la forêt de Paimpont est particulièrement prenante, comme celle de la chapelle des Sept-Saints à Vieux-Marché dans le Trégor, avec le pèlerinage islamo-chrétien. Guerlédan, son lac et le canal de Nantes à Brest donnent lieu à des propos sur l'isolement de la Bretagne intérieure. Mais H. Queffelec parle aussi de la lutte bretonne, des abbayes. La visite du pays de Pontivy sera une découverte pour beaucoup. C'est en connaissance que l'auteur évoque l'Arrée et le Ménez-Hom ou les monts du Méné.

Ce voyage d'une soixantaine de pages est suivi d'une postface écrite trente ans après. *"J'avais sous-estimé la gravité des altérations que l'homo technicus fait subir aux paysages."* C'est presqu'un militant que nous découvrons quand H.Q.dénonce : *"les vrais dangers viennent encore une fois de l'homme et de la brutalité dont le voici de plus en plus capable, consciemment ou inconsciemment, envers un environnement qu'il peut sacrifier sans scrupule. A l'argent. A la passion de la vitesse. Au besoin de détenir une résidence secondaire. Au désir d'exercer un pouvoir (...)."*

"Republier le livre de 1960 La Bretagne intérieure, entre, je crois, dans un bon combat", ajoute H.Q. Que de regrets pour le P.B. de ne pas avoir organisé une rencontre avec un écrivain si authentique...

Plus ethnographique, un deuxième texte, "La Bretagne des pardons" apparaît aussi dans le même recueil. La place nous manque pour en parler. Il est pourtant de la même veine et témoigne aussi d'une connaissance en profondeur de la Bretagne. A lire absolument.

J.J.M.



Les 20 ans de Dastum :

Berrien, 2-3-4 octobre 1992

20 ans de travaux et d'activités autour de la musique et de la culture populaire en Bretagne, voilà un parcours qui mérite bien une fête !...

Depuis sa création en 1972, Dastum (en breton : "recueillir") s'attache à collecter, conserver, analyser, diffuser et promouvoir cette culture populaire. Dastum a pu se développer grâce à un réseau dense de bénévoles et d'équipes locales qui participent à la collecte, au traitement documentaire, à la vie musicale locale et à l'animation des différentes antennes (Rennes, Lannion, Loudéac, Carhaix, Pœmeur, Nantes) où le public peut venir consulter les documents sonores, iconographiques, imprimés rassemblés par l'association. Enfin, Dastum participe également à des actions de recherche et d'animation et réalise une revue culturelle, *Musique bretonne,* ainsi que de nombreuses éditions écrites et sonores.

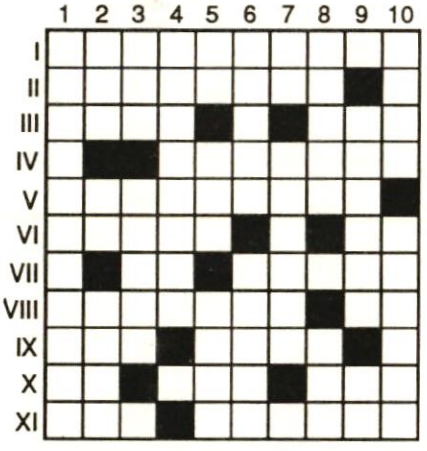
Ce considérable travail de fond, effectué avec précision et ténacité a fait de Dastum une véritable figure de proue hexagonale, voire européenne, en la matière. A titre d'exemple, le service Minitel 3615 Dastum permettant de consulter l'ensemble des références des documents iconographiques conservés à la photothèque est la première banque de données de ce genre en France.

La fête anniversaire des 20 ans de Dastum aura lieu à Berrien (Finistère), commune du Parc Naturel Régional d'Armorique au cœur des Monts d'Arrée, les 2-3 et 4 octobre prochains. Elle sera le rendez-vous de tous les musiciens, chanteurs, danseurs, chercheurs, amateurs passionnés de musique et culture traditionnelles de Bretagne et d'ailleurs. Sur le thème du bœuf (bœuf à la broche et "bœuf" musical), cet événement rassemblera des interprètes de tous les terroirs bretons, du pays bigouden au pays de Fougères, du Léon au pays nantais en passant par le centre-Bretagne et le Vannetais.

Mots Croisés Bretagne-Celtie

PROBLÈME N° 42

(Quelques mots sont en breton
Réf. : dictionnaires de R. Hémon et P.J. Hélias)



HORIZONTALEMENT : I. Ilien morbihannais. – 2. Ancienne capitale du Léon. – III. Nantaise célèbre ; Inversé : sur une bouteille – IV. A l'origine du chouchen. – V. Station balnéaire des Côtes-d'Armor. – VI. Parti vaincu à Auray en 1364 ; Terminaison bretonne francisée. – VII. Cité légendaire ; Couverte, c'est un monument. – VIII. Pousse dans la mer ; En limite de Noyal. — IX. Celle de Brocéliande est jalonnée par Trémorenteuc, Plélan, St-Péran, etc. ; Adverbe. – X.Lettres de Saillé ; Général né à Belle-Ile en 1815 (initiales) ; Produit nantais. – XI. Dénombre nos évêchés ; Tel le pavillon d'une bombarde.

VERTICALEMENT : 1. Né à Quintin en 1800, il participa au gouvernement provisoire du 4 septembre 1870. – 2. Son chant n'est guère apprécié ; Article ; Rien à voir avec Auray, sauf peut-être pour un analphabète. – 3. Frênes ; Un des villages bretons consacrés à St-Jean. – 4. Comme un Breton... – 5. Démonstratif ; Ilots malouins – 6. Dans le désordre : peut être de mer ou de terre ; Résidu de la pêche. – 7. Epelé : fut célébrée par René Guy Cadou ; Ce que certains ont cru voir dans les menhirs – 8.Né à Lesneven en 1804, il participa au même gouvernement que le 1 vertical ; Doit se faire avec modération. – 9. Familier de Ste-Anne ; Finit au fond de l'eau. – 10. Exprimée sous forme de neume à l'époque où Abélard composait. Très controversé, cet écrivain prit pour pseudonyme le prénom de sa grand-mère Guillou.

M. ERWAN

SOLUTION DU N° 41

Horizontalement : I. Beaumanoir. – II. Agités ; RSO. – III. L.E. ; Duc ; Dom. – IV. IRA ; Néerla (Alréen). – VI ; Vitréen. – VI. EE ; REE (Ere) ; R.T. (René de Tournemine). – VII Hir ; C.L. (Charles Le Goffic). – VIII. Noël (du Fail) ; Tours. – IX. Écoliers. – Relents ; Re. XI. Sruedo (odeurs).

Verticalement : 1. Baliverner. – 2. Egérie ; OCEL. – Al(ia) ; Heol. – 4. UTD (Tud). – Vrilles. – 5. Meunier ; INR. – 6. Ascète ; Têtu. – 7. E.R. (Ernest Renan) ; Corse. – 8. Ordre ; LUS. – 9. Isoler ; RO. – 10. Romantisme.

Samedi 10 octobre à Nantes

Taverne celtique

L'Association "Bretagne Plus" vous propose une soirée qui mariera joyeusement musique, danses et plaisir culinaire.

Au menu, un repas typiquement irlandais qui vous permettra de découvrir l' "Irish stew", le plat national de nos cousins celtes. Les blondes, brunes et rousses bières irlandaises contribueront au plaisir du palais, mais aussi à stimuler l'ambiance musicale au son de l'uillean pipe, violon et banjo, ainsi qu'à entraîner vos chansons.

Si vous êtes musicien, n'hésitez pas à vous joindre à l'animation pour le plaisir de tous !

Pour continuer en musique, fest-noz, l'occasion de vous abandonner à la danse des différents terroirs bretons, Les 5 musiciens du groupe Talar mèneront la danse en compagnie des Trouzerion Mod Koh représentants de la tradition vocale vannetaise.

A partir de 19 h 30, à la Maison du quartier de Doulon, située près du lycée de la Colinière, 1 rue Basse Chênaie à Nantes.

Tarif : fest-noz et repas, 100 F, (demi-tarif pour les enfants de moins de 12 ans inclus ; fest-noz seul, 35 F.

Deux points de réservation pour la restauration : Café-brasserie du Parc, 187 bd A. Péneau, Doulon, tél. 40.50.18.81 ; Comptoir Irlandais, 4 rue Anizon, place Ladmirault, Nantes, tél. 40.73.17.12.

"Bretagne Plus" est à votre disposition pour toute organisation de spectacle breton.

Environnement et développement

Le centre rennais d'information pour le développement et la libération des peuples continuent la publication d'un bulletin bimestriel utile. Le numéro 107 (juin-juillet) porte sur "environnement et développement".

Une intéressante comparaison est faite entre la situation en (ex) Yougoslavie et celle dans de nombreux États français, tels le Togo, le Bénin, le Tchad, le Cridev annonce que, désormais, l'ex-URSS entre dans le champ de son étude, avec son tiers-monde d'Asie centrale et les grosses difficultés économiques ailleurs. (Cridev, 41 avenue Janvier, 35000 Rennes. Le numéro : 18 F.

Lang avec Diwan ?

● ***Ministre français de l'Éducation, Jack Lang a écrit à André Lavanant, président de Diwan, pour l'assurer de "sa volonté de mettre en œuvre un suivi soutenu des projets de promotion des langues et cultures régionales". Il a déjà 14 enseignants de plus à payer...***

SELAOUIT



SACRÉ CHAMPION

C'est le bagad d'Auray qui vient d'être sacré champion de Bretagne 1992 des bagadou. La kevrenn n'avait pas remporté le titre depuis 1986.

Kemper, qu'Auray devance de quelques dixièmes de points, conteste cette victoire et a déposé une réclamation...

BAGAD DE LANN BIHOUÉ : "1952-1992, 40e anniversaire"

(Ar Folk - CD 421 -Diffusion Breizh).

Le Bagad de Lann Bihoué est certainement la façon la "moins pire" – s'il en est – pour nombre d'appelés bretons d'effectuer leur service abusivement qualifié de "national".

Et même, si j'en crois le CD que j'ai sous les yeux – et dans les oreilles – cela fait, tout pile, 40 ans que ça dure...

Un disque anniversaire, donc, pour une formation qui veut être "l'ambassadeur de la culture bretonne tant en France qu'à l'étranger", une ambition... ambitieuse.

Musicalement, on peut le dire, le Bagad de Lann Bihoué tient la distance. Loin d'être le dernier à innover, il ose, au contraire, s'écarter des défilés battus – écoutez l' "intro rock n'pipes" ou "Galicienne" – et se permet même des fantaisies qui n'ont pas grand chose à voir (ou à entendre) avec la musique de bagad ("Irlandaise").

A acheter – si vous n'êtes pas allergique à "l'uniforme du marin (...) prestige du Bagad de Lann Bihoué" – pour le solo de batterie tout à fait réussi et pour la superbe version d' "Amazing Grace".

A WAY FOR IRELAND :

"Irish Traditional Pub music"
(Ar Folk CD 313-314. Diffusion Breizh).

Ce type de compilation – Musiques d'ici ou musiques d'ailleurs – m'emplit généralement de craintes, pour ne pas dire de réticences. Trop souvent, j'ai l'impression d'avoir un dépliant touristique entre les mains et en prime (!) la qualité n'est pas toujours au rendez-vous, loin s'en faut.

Rien de tel ici.

Le dépliant touristique – "A way for Irland"...! – dissimule un petit trésor, enregistré en 1973 par deux de ces éphémères formations dont l'Irlande semble avoir le secret – Sixteen Ninety-One et Castel Ceili Band – et exhumé du catalogue Ar Folk racheté par la Coop Breizh.

On y retrouve quelques-uns des meilleurs musiciens d'un pays qui en compte beaucoup. Liam Weldon, Paddie O'Brien, Joe Ryan sont donc du voyage, de même que certains de ceux qui formèrent ensuite le fameux Bothy Band, Tommy Peoples ou Matt Molloy.



J'avoue un petit faible pour la voix un peu fêlée de Triona Ni Dhomnhaill qui fit, elle aussi partie de l'aventure Bothy Band.

A signaler la longueur de ce CD : près de 70 minutes de jigs, de reels, de marches et de mélodies. Un bon investissement !

KAN AR BOBL DUOD 1992 "Kan 3"

(Production Radio Kreiz Breizh, niv. 103).

Radio Kreiz Breizh ne se contente pas d'être une bonne radio associative laissant une large place à la langue bretonne. Elle fait aussi un travail intéressant en produisant régulièrement en cassettes le fruit d'enregistrements réalisés sur le terrain, et notamment aux éliminatoires de Kan ar Bobl à Duault (Duod).

Après "Kan 2" parue en 1988 (1), "Kan 3" nous fait découvrir la sélection 1992 de ces éliminatoires.

Première surprise, premier intérêt, le nombre important de jeunes participants, dont plusieurs "promettent", véritablement. A cet égard, comme dirait Black Jack, la jaquette de la cassette – un jeune garçon qui montre la direction à un ancien ("A way for Brittany"...) – est un clin d'œil amusant (photo Michel Le Vot).

Second intérêt – mais il en a d'autres que je vous laisse le soin de découvrir – l'enregistrement d'un fisel chanté par Manu Kerjean, et Erik Marchand. Les retouvailles du maître et de l'élève.... A signaler également, la présence de l'école bilingue de Rostrenen.



Au total, la preuve par l'action que musique et chanson bretonnes ont de l'avenir. (A commander à RKB, 22160 Sant-Nigouden, 75 F, port compris).

VOTRE COURRIER

Alain Swietlik, le chroniqueur de Télérama que j'ai qualifié de "militant du trad pur et dur" dans le "PB" de juin, souhaite apporter quelques précisions. Voici quelques extraits de sa réponse, plutôt sympa au demeurant :

"Cette définition qui m'honore est un peu abusive et appelle quelques nuances : je défends en effet les musiques des peuples contre les musiques commerciales et médiatiques(...)

Pur et dur ? Sans doute. Mais moins que certains collègues qui notent fort tout ce qui est hyper-trad (et donc généralement inaudible pour le mélomane moyen). J'ai noté seulement ***f****, à de nombreuses reprises, des disques "purs et durs", alors que j'ai noté* ***ffff*** *les recherches modernes des bagagoù d'Auray ou de Quimper, de l'Harmonie Choir de David Hykes, des Tambours du Bronx, de la Grande Bande des Cornemuses, et même de la vielle à roue anti-trad de Valentin Clastrier, etc. (...).*

Indépendant de toute mode et de tout parisianisme, je note la qualité et l'invention, jamais le fait que ce soit trad ou passéiste. Jamais le fait que ce soit "vendable" non plus (...).

De toutes les musiques des peuples du monde, celles de Bretagne arrivent statistiquement en seconde place dans mes rubriques, juste après celles du Continent Indien. C'est sans doute incroyable, mais cela prouve que les musiques traditionnelles bretonnes sont vivantes et actives (...).

Dont acte, mais dans un numéro ancien de Télérama, Alain Swietlik écrivait aussi : *"Peut-on aimer à la fois le Kan ha Diskan et le soixante-huitard Youenn Gwernig ?".* Et il semblait répondre non à cette question. Pour ma part, je pense que c'est possible – c'est d'ailleurs mon cas _ et c'est ce que je tente de défendre dans Selaouit.

Le mois prochain, Myrdhin, Étienne Grandjean Trio et Straka.

Pierre MORVAN

(1) "Le Peuple Breton", février 89.

Le Festival Celtomania à Nantes 2-17 octobre 1992

(Renseignements : 40.74.22.66 – Réservations : 40.47.17.28)

– "L'Albatros Fou" (Servat, Triskell, Dan ar Braz) : vendredi 2 octobre, 21 h, espace culturel Onyx, St-Herblain.

– "Raconte-moi la mer et chante" : mardi 6 octobre, 21 h, salle de la Médiathèque, Nantes.

– "King Arthur", d'Henri Purcell, pour chœur et orchestre : 9 octobre, 21 h, église de Rezé (créé en 1691), centre d'action musicale 44.

– Taverne celtique, avec le groupe "Scrath de Gravel" : samedi 10 octobre dès 19 h 30, maison de quartier de Doulon, puis fest noz avec Talar et Trouzerion.

– "Musiques au pub" : jeudi 15 octobre, café Le Bacardy, 5 quai Barbusse, Nantes.

– "Sheeaun, Tud, Yole" : trois groupes pour un concert pluri-ethnique : Irlande, Bretagne, Vendée : vendredi 16 octobre, 21 h, Espace Onyx, St-Herblain.

– L'Echo : "Pib Rock", 40 musiciens, samedi 17 octobre, 21 h, salle Paul Fort, Nantes.

– Dantec : l'anartiste - exposition à la péniche librairie "Au chaland qui passe", Pont St-Michel, Nantes (mois d'octobre).

Coordination : Christophe Lelu, 51 rue Daudet, 44700 Orvault. Tél. 40.76.46.89.

Cantonales :
27 voix qui dérangent

Saint-Samson sur Rance, charmant petit village près de Dinan, est dirigé de main de maître par le sénateur socialiste René Régnault chez qui l'honnêteté intellectuelle ne fait pas d'heures supplémentaires.

Le roi René (c'est ainsi que l'ont surnommé ses amis socialistes) avait émis le vœu de reconquérir son siège de conseiller général perdu en 1985.

L'UDB présentait un candidat d'implantation qui frôlait les 3,9 % malgré la présence de 8 candidats ; au deuxième tour, n'ayant eu aucun contact avec le candidat de gauche le mieux placé, l'UDB ne donnait aucune consigne de vote.

René Régnault était une fois de plus battu et commente les résultats électoraux de sa commune dans son bulletin municipal : "Les voix de l'UDB se sont bien reportées sur son nom dans le canton sauf à... Saint-Samson où les 27 voix de l'UDB se sont transformées en des voix correctement exprimées à la faveur de son concurrent".

Une demie-page de commentaires et de savants calculs pour émettre une analyse aussi nulle et prendre les Sansonnais à témoin nous démontre une fois de plus les limites de notre sénateur ; chaque fois qu'il est battu il trouve un responsable :

Hier : le mode de scrutin... Aujourd'hui : le candidat de l'UDB... Demain : ... le PS ?...

J.Y. Drillet

Dalc'homp sonj evit Bobby Sands

Souvenons-nous de Bobby Sands.

Le 5 mai 1981, après 66 jours de grève de la faim, Bobby Sands nous quittait pour Tir Na Nog, le jardin de l'éternelle jeunesse des Celtes. Une petite délégation bretonne est allée se recueillir le 5 mai à Belfast au Milltown Cimetery, où repose Bobby et ses 9 compagnons.

Le mausolée dédié aux héros de l'IRA est édifié au milieu d'une forêt de croix celtiques.

Situé dans le quartier catholique de Belfast, au pied de la colline, il domine toute la ville. Impressionnant, oppressant, magique à la fois. Inoubliable...

Xavier est là avec nous.

"Bobby Sands, ouvrier de l'Ulster
Et Prince de l'Irlande
O tourbes et ténèbres
O croix des affamés...
L'âme de Bobby en visitation
Erre parmi les prairies et les lacs
Dormition des héros et des saints".

Dalc'homp Sonj

M. Chauvin

Le droit de vote des étrangers

Vous voudrez bien trouver ci-joint mon réabonnement au PB. Je souhaiterais recevoir la brochure "Le procès du centralisme".

J'avoue avoir été (désagréablement) surpris par l'article de C. Guyonvarc'h du PB 342 "Réforme de la constitution : non à une citoyenneté au rabais". S'il me paraît indispensable de créer une véritable citoyenneté européenne, il me semble néanmoins plus juste au moment de la réforme constitutionnelle de réclamer le droit de vote aux élections locales à tous les étrangers résidants en France, certains y travaillant depuis des dizaines d'années et ayant même des enfants de citoyennté française.

L'inégalité Français-Européens, bien qu'elle soit condamnable, me paraît encore préférable à la non-représentation de millions d'hommes et de femmes que le territoire de la communauté.

Meilleurs sentiments socialistes et bretons.

O.H., Italie



Renée CONAN

Brutalement, Renée Conan nous a quitté début juillet, après une intervention chirurgicale a priori banale. Dès l'automne, au cours d'un voyage au Sénégal consacré à des problèmes de pêche, elle avait donné des signes de fatigue tels que, d'après certains témoins, elle ne pouvait pratiquement travailler qu'un jour sur deux. Sa participation aux régionales dans le Morbihan et aux cantonales à Guéméné, suivie d'un séjour éprouvant au sommet de Rio ont sans doute épuisé les forces qu'elle n'avait pas encore dépensées dans son travail de députée européenne ou dans son rôle de dynamisation au sein de son parti.

Elle a donc pris le maximum de risque dans son engagement.

L'émotion réelle d'un grand nombre de participants à son dernier voyage a montré combien étaient appréciés sa force de conviction, son goût de la rigolade, ses "coups de gueule" vigoureux, sa liberté d'esprit. Aussi rouge que verte, à l'occasion, et parfois plus "gwen ha du" que verte, elle bousculait souvent le paysage des niaiseux conformistes. Elle manquera donc beaucoup à Lorient.

Nous n'étions pas toujours d'accord. Heureusement. La vie serait trop plate si chacun ne pouvait argumenter sans concession, à l'occasion. Certains petits esprits, manquant parfois de sagesse, ont essayé d'exploiter grossièrement une coexistence animée. Il n'empêche que, pour la très grande majorité des choix politiques, municipaux en particulier, après quelques semaines de travail commun, il a fallu rarement beaucoup de temps pour trouver un terrain d'entente, chacun gardant évidemment sa liberté.

Je crois enfin que Renée, au sein des "Verts", a essayé, dans quelques occasions importantes, d'éviter la division créée par certains blocages mentaux et certains petits arrivismes entre sensibilité "purement bretonne" et sensibilité "purement écologiste".

Et puis, elle a laissé sa peau pour la politique, au meilleur sens du terme. C'est-à-dire en faisant tout son possible pour améliorer la vie des gens. Quel exemple !

Joël GUÉGAN

Août 92


"SADAM HUSSEIN": CERTAINEMENT UN NOM D'ORIGINE SERBE!
?!
WANTED
ONU
BUSH


MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ILS INSISTENT!
ONU


POUR!
POUR!
POUR!
POUR!
POUR!
DE QUOI S'AGIT-IL?... MAASTRICHT?...
UDF
DELORS
UNE INTERVENTION EN BOSNIE?...


JE REFUSE LES CONTRÔLES ANTI-DOPAGE!
ONU
ONU
J.O. Barcelone 92
ONU
ARME CHIMIQUE


J.O. SARAJEVO 84


J.O. DES DROITS DE L'HOMME
1
2
3

NONO

SOUSCRIPTION :
Dernier mois avant parution !

F. FAVEREAU

GERIADUR
ar Brezhoneg a vreman

Brezhoneg / Galleg
Galleg / Brezhoneg

DICTIONNAIRE
du Breton contemporain

(Bilingue)

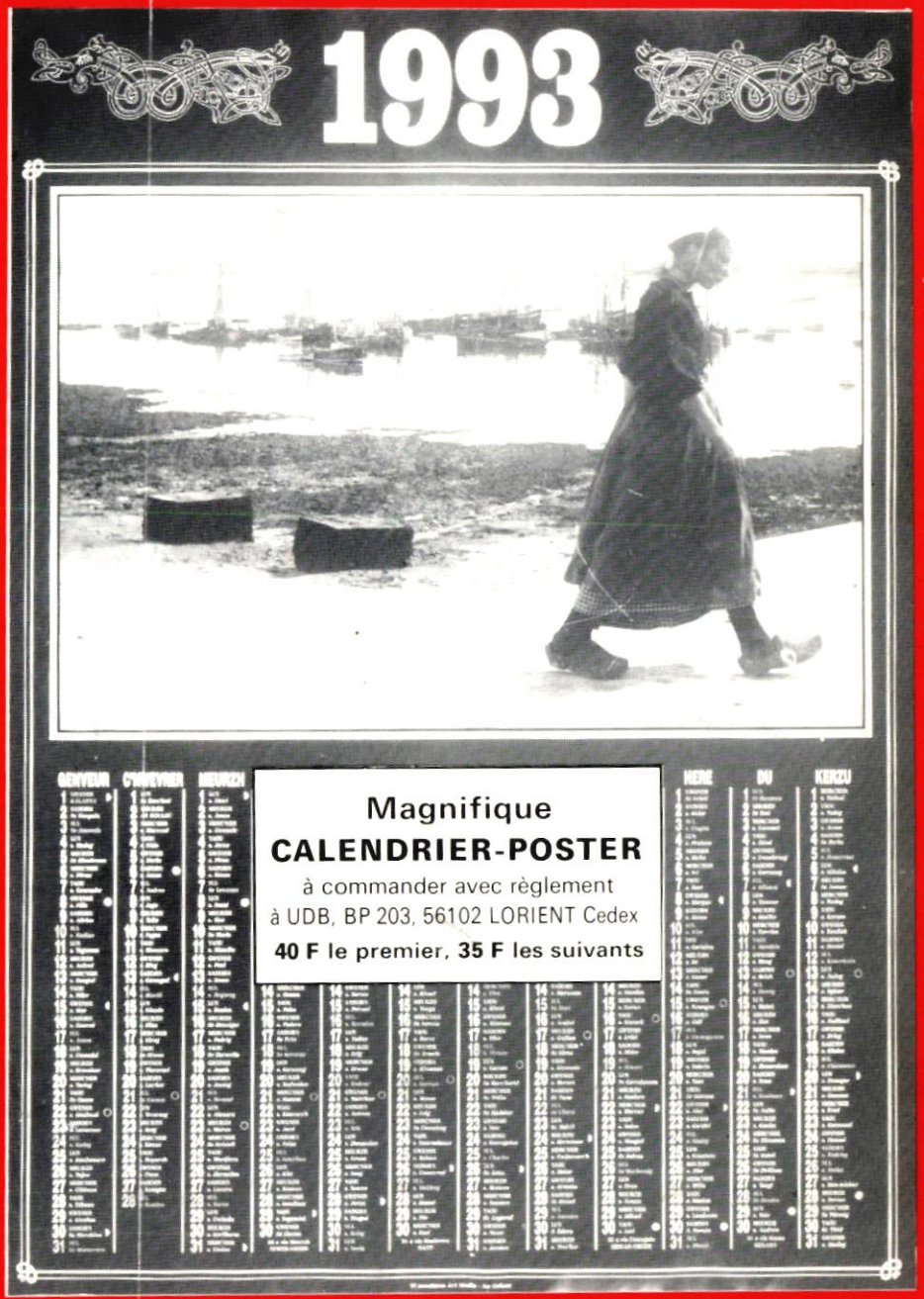
9 millions de signes,
1.400 pages 16 x 24,
livre relié cousu,
intègre l'essentiel de la recherche universitaire d'après-guerre.
Breton-Français = 50.000 termes
Français- Breton = 35.000 termes
(L'équivalent, en format et en contenu, du "Robert").

ORIGINALITÉ

Prononciation,
(alphabet phonétique international)
Exemples d'emploi
Etymologie
Variantes dialectales
Différentes graphies
Différents niveaux de langues
Notations grammaticales

Envoyez votre chèque à
SKOL VREIZH
20 rue de Kerscoff
29600 MORLAIX

350 F
au lieu de
450 F



Magnifique
CALENDRIER-POSTER
à commander avec règlement
à UDB, BP 203, 56102 LORIENT Cedex
40 F le premier, 35 F les suivants

LISEZ "LE PROCÈS DU CENTRALISME"

Le débat que les médias ont escamoté

Pour la première fois depuis bien longtemps, nous est proposée une démarche systématique et ouverte. Après l'examen de la situation actuelle (une fausse décentralisation, trop de lieux de décision) viennent les propositions concrètes : hiérarchiser les niveaux de décision. La prééminence nécessaire de la "Région". Le regroupement des communes. La nécessité d'associer les citoyens. Quel découpage régional pour l'hexagone ? Un inventaire précis des pouvoirs à confier à la Région est établi, à partir de l'inventaire des besoins. L'ouverture des régions sur l'extérieur est aussi abordée.

Sur les aspects écologiques, le *PB* peut encore fournir le cahier n° 2 des "Cahiers du Peuple Breton" : "Bretagne verte, problèmes écologiques bretons" (voir également ci-contre). Une analyse et des propositions qui doivent aussi être connues.

LIBRAIRIE DU "PEUPLE BRETON"

(expéditions par correspondance sous 48 h)

- ❑ **NOUVEAUTÉ : "Le procès du centralisme",** 38 F (franco)
- ❑ **"La Bretagne face à l'Europe et à l'Ile-de-France",** 29 F
- ❑ **"L'Europe régionale",** P. Romus, 87,50 F
- ❑ **"La Bretagne et les problèmes écologiques",** 37,50 F (franco)
- ❑ **"Atlas de Bretagne "** Skol Vreizh, 2e édition, 170 F (franco)
- ❑ **"Nantes, St-Nazaire, la Bretagne et la mer",** 97,60 F (franco)
- ❑ **"Le Breton, jeunesse d'une vieille langue",** F. Morvannou. *Tout sur le breton, ou presque.* 45 F (franco)
- ❑ **"Les Bretons et la Révolution. Elans et déceptions",** 20 F
- ❑ **"Bugel ar c'hoat",** Fanch Péru, 40 F (franco)
- ❑ **"Madeleine" - *Lettres du Salvador de Madeleine Lagadec,*** 52 f

Bon de commande à recopier. Cocher les livres choisis, règlement par chèque à joindre à l'ordre du : "PEUPLE BRETON", BP301, 22304 LANNION cedex